

RENTRÉE SCOLAIRE 2021- 2022



**LA VALORISATION
DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE**

6-11

- Soutenir l'apprentissage à l'épreuve de la pandémie 7
 - Renouvelé, le dispositif d'aide porte ses fruits 7
 - Objectif 1000 places d'apprentissage: on y est presque! 7
 - Le conseil à l'orientation et l'approche du monde professionnel 7
 - Une mobilisation tous azimuts 8
- Favoriser la certification du Secondaire II pour tous les jeunes 9
 - Choix des jeunes à la fin de leur scolarité: 2020, une année particulière 9
 - Tendance à la baisse des effectifs des jeunes en Transition 1: le résultat d'une politique 9
 - Un exemple innovant et vertueux de formation professionnelle 10
 - L'École de l'Accueil ouvre pour les allophones de 15 à 25 ans 10
 - Nouveau préapprentissage à l'École de la Transition 11
 - Vigilance pour les élèves « sans solutions référencées » 11

**L'ÉDUCATION
NUMÉRIQUE**

12-17

- Le déploiement à grande échelle commence 13
- Le cadre romand de l'éducation numérique est posé 16
- Prochaines étapes pour l'enseignement obligatoire 16
- L'informatique, discipline obligatoire à l'école de maturité: J-365 17
- Un important effort pour des infrastructures performantes et durables 17

**LA CONSOLIDATION
DE LA LEO**

18-25

- Un cadre général de l'évaluation plus simple et équitable 19
- La 12^e année, une nouvelle chance de décrocher son certificat 20
- Des mesures pour renforcer la LEO 23
 - Améliorer l'enseignement des mathématiques 23
 - Renforcer l'apprentissage de la lecture par l'approche syllabique 24
 - Valoriser les langues anciennes 24
 - Créer des séquences vaudoises d'histoire du genre et d'histoire environnementale 24
 - Des projets pilotes pour intégrer les devoirs à la grille horaire 25
 - Un nouvel agenda de l'élève 25

LE 360°

26-33

- Les écoles apprivoisent le 360° malgré la pandémie 27
- Deux nouvelles formations continues pour l'enseignement 31
- Les premiers bénéficiaires des éducatrices en milieu scolaire dans la région « Alpes vaudoises » 31

**L'ACTUALITÉ
DE LA RENTRÉE**

34-43

- Prévenir et traiter l'homophobie et la transphobie dans les lieux de formation 35
- Prévention du harcèlement-intimidation entre élèves 36
- Des produits menstruels gratuits dans les lieux de formation 37
- La durabilité entre dans les lieux de formation 37
- Multiplier les échanges linguistiques 38
- Covid-19: réagir face aux difficultés scolaires et psychosociales des jeunes 39
- Attention à la santé des jeunes en période de pandémie 39
- Des capacités accrues dans les gymnases 40
- Le chantier de la nouvelle maturité, un calendrier et des consultations 41

**LA RENTRÉE DES
HAUTES ÉCOLES**

44-51

- Une nouvelle équipe à la tête de l'UNIL 45
- Un intérêt croissant pour les formations à l'enseignement 46
- Les HES, voie royale vers l'emploi 47

LES CHIFFRES DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2021-2022

52

AU DIAPASON DE NOS DÉFIS COLLECTIFS



Nous vivons une période intense tant les défis sont inédits et importants. L'accélération des changements climatiques, la pandémie ainsi que les inégalités sociales qu'elles génèrent nous engagent. En cette période d'incertitudes, nous avons plus que jamais besoin de nos connaissances car elles sont nos principales sources d'action collective face à ces enjeux. Dans cette perspective, le rôle de l'école et des lieux de formation est central.

En cette deuxième rentrée scolaire marquée par la pandémie, l'école vaudoise poursuivra donc avec détermination et professionnalisme sa mission et continuera d'avancer pas à pas dans la mise en œuvre des quatre chantiers prioritaires inscrits dans le Programme de législature du Conseil d'État. Des résultats concrets sont à la clef parmi lesquels j'aimerais, à titre d'exemples, souligner l'augmentation du taux de certification, la hausse du nombre de places d'apprentissage, la réduction du nombre d'élèves en décrochage durable après la fin de leur scolarité obligatoire ainsi que les progrès constants de l'école à visée inclusive.

Nos quatre chantiers prioritaires ont pour ambition commune de trouver des solutions adéquates et durables pour que notre système de formation assume pleinement ses missions d'instruction, d'éducation et d'intégration pour tous les jeunes de notre canton. Ainsi, les établissements de l'école obligatoire sont à pied d'œuvre dans l'élaboration de leurs concepts 360° dont ils seront bientôt tous pourvus et dont la mise en œuvre dans l'ensemble du canton se fera d'ici 2023. Quant au niveau postobligatoire, son concept cantonal 360° est prêt à être présenté aux différents acteurs de terrain.

Ensuite, la formation professionnelle, grâce à la mobilisation des entreprises formatrices ainsi qu'aux mesures prises par le département, a résisté à la crise et le nombre de places d'apprentissage poursuit sa progression. Afin de consolider la loi sur l'enseignement obligatoire, le Cadre général de l'évaluation a été revu pour que le système de promotion soit plus équitable et plus simple, au bénéfice des disciplines fondamentales tout comme des disciplines manuelles et artistiques. Quant à l'éducation numérique, elle se généralise à l'école primaire alors que les phases pilotes démarrent au Secondaire I. En particulier, l'apprentissage de la bonne utilisation des réseaux sociaux et la capacité à se protéger de leurs usages néfastes (addictions, harcèlement, fausses informations) sont désormais un impératif de société.

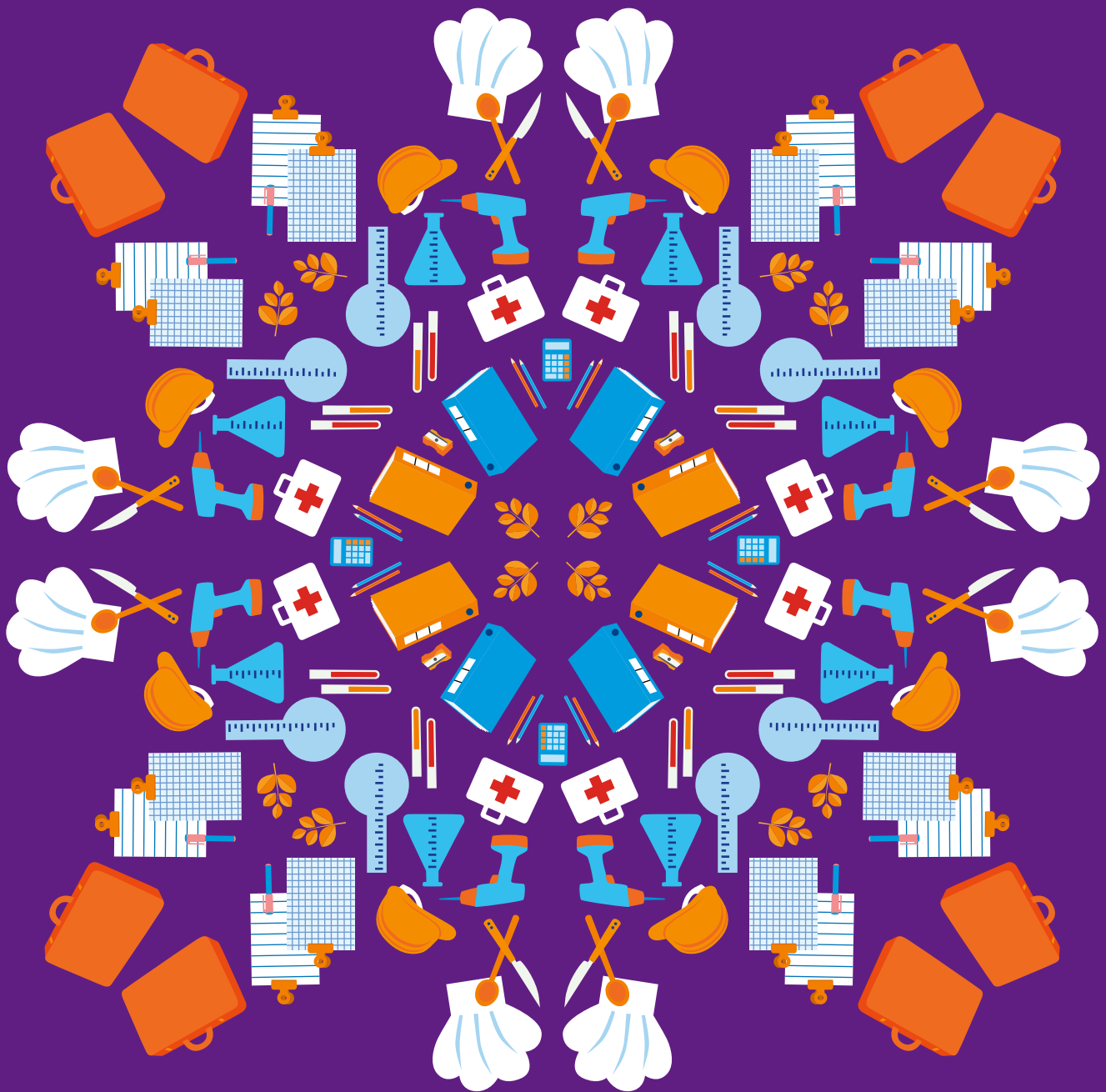
Parallèlement à ces quatre grands chantiers, le DFJC continue à déployer sa politique de durabilité construite sur la base des expériences de terrain, un mouvement qui va s'accélérer par le financement de nombreux projets pilotes puis leur généralisation dans les années à venir. Enfin, le DFJC travaille à réduire les discriminations, qu'il s'agisse de lutter contre l'homophobie et la transphobie sur les lieux de formation ou d'agir contre la précarité menstruelle.

La brochure de rentrée que vous avez sous les yeux expose les différents projets en cours au sein du Département et dont le dénominateur commun s'ancre dans cette stratégie cantonale. À l'évidence, les conditions dans lesquelles nous travaillerons en cette nouvelle année scolaire vont encore être marquées par la pandémie. Je suis consciente de l'importance des efforts que vous avez dû – et que vous devrez encore – fournir au quotidien pour le bien de l'école vaudoise et de nos élèves. Sous la menace de la Covid-19, l'école a connu une épreuve sans précédent dans sa longue histoire. Elle a fait front. En continuant d'avancer, elle fait la démonstration de sa capacité de résistance. Je remercie et félicite l'ensemble du corps enseignant et les directions pour leur professionnalisme et leur engagement exemplaires. Votre implication sans faille a permis de garantir et renforcer les activités d'enseignement. Certes, l'école ne peut pas tout. Mais en assumant pleinement ses missions pour tous les jeunes de notre canton, elle peut beaucoup. À n'en pas douter, face aux défis et aux incertitudes qui nous attendent, la meilleure réponse viendra de l'éducation. Excellente rentrée à toutes et tous.

CESLA AMARELLE

Cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC)

LA VALORISATION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE



SOUTENIR L'APPRENTISSAGE À L'ÉPREUVE DE LA PANDÉMIE

En se prolongeant durant toute l'année scolaire 2020-2021, la pandémie de la Covid-19 et les mesures de protection qu'elle a imposées ont continué de peser lourd sur de nombreux secteurs économiques et, par conséquent, sur la formation professionnelle en voie duale. Pour les jeunes à la recherche d'un stage ou d'une place d'apprentissage, leurs démarches étaient plus difficiles dès lors que des secteurs étaient complètement à l'arrêt et d'autres travaillaient à distance.

Renouvelé, le dispositif d'aide porte ses fruits

On se souvient qu'au printemps 2020, le Conseil d'État vaudois avait adopté en urgence des mesures de soutien à la formation professionnelle initiale fragilisée par la pandémie. Cette mobilisation exceptionnelle a alors permis d'éviter le pire. Mieux, elle s'est soldée finalement par une augmentation de 1,3 % des contrats d'apprentissage conclus pour l'année 2020-2021, soit 4089 nouveaux contrats. Un résultat inespéré pendant le confinement qui a paralysé le pays. Le subventionnement pour moitié du salaire de la première année de formation a assurément joué un rôle incitatif majeur pour les entreprises formatrices en quête de reconnaissance et de soutien.

Au printemps 2021, les contrats d'apprentissage conclus pour la rentrée d'août restaient un sujet de préoccupation. Leur nombre était certes plus élevé qu'un an plus tôt, mais il était en baisse de 22 % par rapport à 2019. Le Conseil d'État a alors décidé de reconduire des mesures d'aide aux apprenties et apprentis et aux entreprises formatrices. Dans ce deuxième plan figurent la création de « Junior Teams » et les formations mixtes. Ces deux dispositifs innovants, qui ont déjà fait leurs preuves, jouent sur la qualité de la formation et la quantité de places d'apprentissage. Les « Junior Teams » réunissent des équipes de six à huit apprenties et apprentis placés sous la responsabilité d'une formatrice ou d'un formateur en entreprise dont le cahier des charges est pleinement dévolu à leur encadrement. À ce jour, une Equipe Junior en carrosserie et une autre en cuisine ont démarré. Il est prévu que huit entités de cette nature soient créées d'ici 2023. Quant à la formation mixte, elle propose des places en école durant la première année d'apprentissage, avant d'opérer une bascule vers une entreprise formatrice dès la deuxième année. Pour la rentrée d'août 2021, 75 nouvelles places ont pu être proposées grâce à ce modèle, dans les métiers du commerce, de l'informatique et des soins.

Ce plan 2021 contient un volet inédit en faveur de la restauration, secteur très touché par la crise sanitaire. Il fallait éviter que des apprenties et apprentis soient insuffisamment préparés pour se présenter aux examens finaux. Grâce à un partenariat avec « Hotel et Gastro Formation Vaud » ainsi que l'École professionnelle de Montreux, des solutions ont été trouvées pour une centaine de jeunes qui ont pu effectuer la partie pratique de leur apprentissage et ainsi favoriser leur certification. Cette action a contribué à l'excellent taux de réussite aux examens (93 %) dans ce secteur.

Objectif 1000 places d'apprentissage : on y est presque !

Grâce notamment aux deux plans de mesures décidés par le Conseil d'État, la pandémie semble ne pas avoir trop freiné la marche vers l'objectif de créer 1000 nouvelles places d'apprentissage, qui est inscrit dans le programme de législation 2017-2022. Il sera même vraisemblablement dépassé dès cette rentrée scolaire. En novembre 2020, on dénombrait déjà près de 950 places créées depuis l'été 2017. Ce sont autant de jeunes qui avancent vers une certification du Secondaire II, passeport pour leur insertion durable sur le marché du travail.

La mobilisation se poursuit pour offrir davantage d'opportunités aux jeunes, en misant notamment sur des formes novatrices d'apprentissage. Des modèles adaptés aux parcours parfois plus sinueux des jeunes visent à proposer un accès facilité à des formations professionnelles certifiantes. Avec FormaPro 150, les formations mixtes, les réseaux d'entreprises formatrices d'Insertion Vaud ainsi que le développement des restaurants gérés par le COFOP sur les lieux de formation du Secondaire II, près de 170 nouvelles places d'apprentissage sont offertes aux jeunes à la rentrée scolaire 2021. L'État de Vaud et le CHUV poursuivent aussi leurs efforts, avec respectivement 25 et 29 nouvelles places offertes dès ce mois d'août. Même s'il est plus difficile de monitorer la totalité des places créées par le secteur privé, celui-ci n'est pas en reste. On le voit avec la Bourse des places d'apprentissage qui propose, depuis 2019, un nombre stable de places d'apprentissage y compris durant la situation sanitaire difficile.

Le délai pour conclure un contrat d'apprentissage ayant été prolongé jusqu'à fin octobre 2021, c'est en novembre que l'on connaîtra le nombre exact de places d'apprentissage créées qui auront trouvé preneur cette année. En mai dernier, le volume des nouveaux contrats était en baisse de 23 % par rapport à 2019. Ce recul était ramené à -11 % en juin et à -10 % en juillet. À l'aune de ces tendances rassurantes, le niveau de 2020 devrait finalement être atteint. Dans le contexte de la pandémie, cela confirmerait la résilience remarquable de notre système de formation professionnelle en voie duale.

Le conseil à l'orientation et l'approche du monde professionnel

La transition de la scolarité obligatoire vers une formation du Secondaire II répondant aux aspirations des jeunes est un enjeu crucial qui justifie un accompagnement professionnel des élèves. Les conseillères et conseillers en orientation passent en classe et sont disponibles pour des consultations individuelles. L'année écoulée, beaucoup d'informations ont été délivrées en visioconférence en raison de la pandémie. Au contact des spécialistes de l'orientation, les élèves découvrent la palette des options possibles, en particulier dans la formation professionnelle. Par ailleurs, tous les établissements du Secondaire I ont désormais des référentes et référents en approche du monde professionnel (AMP). Accompagnant la réflexion des élèves sur leur future formation, elles et ils présentent les atouts des filières professionnelles pour construire

un projet d'insertion durable dans la vie active. L'appui à trouver des stages avant la fin de leur scolarité fait aussi partie de leur mission.

Une mobilisation tous azimuts

La pandémie ayant prétérité la recherche de stages en entreprise, une action en partenariat avec des associations professionnelles a permis d'ouvrir de nombreuses places d'initiation au sein des cours interentreprises. Des jeunes de l'école obligatoire ont pu y découvrir concrètement des activités professionnelles et échanger directement avec des apprenties et apprentis ayant opté pour ces formations. À ce stade, plus de 500 places de stages ont été mises à disposition par une quinzaine d'associations professionnelles.

Un partenariat a aussi été scellé avec la société coopérative « Démarche ». Il vise en priorité les jeunes sortis de l'école en juin dernier et contraints de s'inscrire au guichet de la Transition 1, faute d'avoir trouvé un apprentissage. Depuis juin, et pour une durée de trois mois, des professionnels du placement et de l'insertion s'appuyant sur un réseau de près de 800 entreprises les aident à trouver un stage ou une place d'apprentissage. Une centaine de jeunes sont ainsi accompagnés dans leur démarche. Cette prestation, baptisée « APProche », prolonge le travail mené en amont par les enseignantes et enseignants AMP et les conseillères et conseillers en orientation.

Les jeunes encore à la recherche d'une place d'apprentissage à la rentrée d'août seront admis à suivre les cours en école professionnelle jusqu'à fin octobre, délai pour signer un contrat. Cette mesure, déjà prise en 2020, a prouvé son utilité. Pendant ces quelques mois, ces jeunes bénéficieront aussi de conseils individuels à l'insertion socio-professionnelle.

Après la première édition du 8 novembre 2019, une nouvelle Journée de la formation professionnelle devrait avoir lieu dans le courant de l'année scolaire, dans un nouveau format décentralisé. Le DFJC y voit l'occasion de réunir, par région, les nombreux acteurs locaux engagés dans et autour de la formation professionnelle, concrétisant en cela l'une des actions du Programme de législature en matière de revalorisation de la formation professionnelle. L'objectif sera de favoriser les échanges d'information et l'émergence de projets de collaboration ajustés aux besoins et possibilités des contextes régionaux.



FABIENNE THURNHEER HORVATH

Enseignante et référente AMP



« L'enseignement, c'est une passion. Après bientôt 20 ans à exercer ce métier, j'avais pourtant l'impression que des jeunes ne se posaient pas assez de questions sur leur avenir professionnel. Je me demandais souvent comment les aider. Et c'est là que l'opportunité de devenir référente en approche du monde professionnel s'est présentée. Je l'ai tout de suite saisie. Lors de mes passages dans les classes, je suis frappée par la curiosité et l'attention des élèves. C'est sûr, la théorie, c'est important. Mais rien ne vaut la pratique pour se confronter à la réalité professionnelle. Alors, j'ai à cœur que tous mes élèves, qu'ils soient en VG ou en VP, puissent faire des stages d'une semaine dans une entreprise

de la région. L'année écoulée, on y était presque avec les élèves de 10^e année. Je le vois, leur motivation à découvrir le monde du travail lors d'un stage est clairement au rendez-vous. »

FAVORISER LA CERTIFICATION DU SECONDAIRE II POUR TOUS LES JEUNES

Offrir à tous les jeunes la possibilité de décrocher une certification du Secondaire II est une priorité pour le DFJC. Cette étape est en effet un viatique indispensable pour réussir son intégration professionnelle et sociale. Avec un taux de 86% des adultes de 25 ans au bénéfice d'une certification du Secondaire II, le canton de Vaud a une marge de progression pour atteindre l'objectif national de 95%, adopté conjointement par la Confédération et la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP).

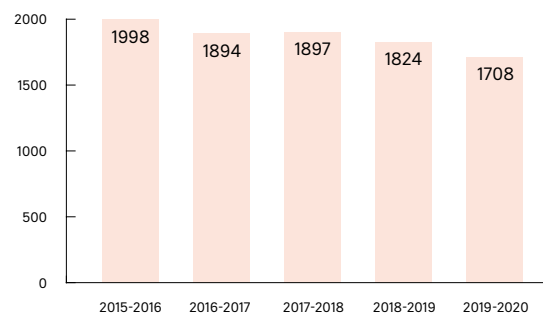
Choix des jeunes à la fin de leur scolarité : 2020, une année particulière

L'année scolaire 2019-2020, pour laquelle existent les statistiques consolidées les plus récentes, a été marquée par des mesures inédites en termes de certification (Décision 171 de la cheffe du DFJC). La fermeture de toutes les classes à cause de la pandémie a conduit à l'annulation des examens finaux. Les notes obtenues jusqu'au 13 mars 2020 ou à l'issue du premier semestre ont été décrétées décisives pour la réussite de l'année scolaire ou l'orientation. Il s'agissait de limiter les effets négatifs du confinement sur le parcours des élèves. Ces règles exceptionnelles se sont révélées plutôt en leur faveur, en particulier dans les situations dites limites. Sur les 7720 élèves sortis de l'école obligatoire en juin 2020, 47% ont pu opter pour les formations générales (École de maturité, École de culture générale), soit 2% de plus qu'un an plus tôt. Et 21% des élèves ont choisi d'entamer directement une formation professionnelle initiale. C'est autant qu'en 2019, et ce résultat témoigne d'une certaine stabilité de cette filière en dépit des difficultés à trouver des stages et à postuler pour un apprentissage.

Tendance à la baisse des effectifs des jeunes en Transition 1: le résultat d'une politique

Une fois retranchée la proportion des jeunes ayant opté pour une solution de raccordement au sortir de l'école obligatoire (Rac1 et Rac2, représentant 10%), la part des élèves qui se sont inscrits à une mesure de Transition 1 s'est établie à 13%. Ce groupe réunit essentiellement des jeunes qui rencontrent des difficultés à rejoindre directement la formation professionnelle à la sortie de l'école obligatoire. Les mesures T1 qui proposent une prise en charge collective à plein temps, comme l'École de la Transition (EdT), les semestres de motivation (SeMo) ou les préapprentissage en école des métiers, voient leur effectif diminuer régulièrement depuis 2016. Cette tendance semble se confirmer, avec 1345 bénéficiaires enregistrés en octobre 2020.

Ces chiffres englobent l'ensemble des prises en charge en mesures T1 collectives à plein temps sur une année. Une même place peut être utilisée par plusieurs bénéficiaires.



SITUATION DES ÉLÈVES TROIS MOIS APRÈS LA FIN DE LEUR SCOLARITÉ OBLIGATOIRE (NOVEMBRE 2020)



● Formations générales	47%
● École de maturité (EM)	36%
● École de culture générale (ECG)/autre	11%
● Solutions intermédiaires	23%
● Transition 1 et autres mesures	13%
● RAC	10%
● Formation professionnelle initiale	21%
● CFC, AFP	18%
● EC	3%
● Sans solutions référencées	8%
● Autre	1%

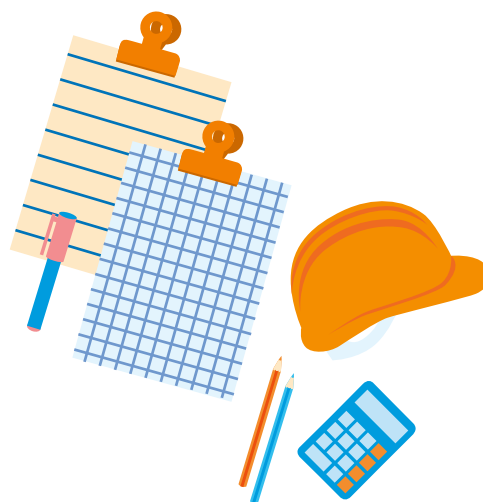
Les nouveaux modèles de formation professionnelle (formation mixte, Forma pro 150) sont la principale explication à la diminution du nombre de jeunes en T1. C'est le résultat d'une politique favorisant, autant que possible, l'insertion socio-professionnelle des jeunes dans une formation directement certifiante du Secondaire II. Les efforts dans ce sens se poursuivront ces prochaines années. La collaboration accrue avec l'Office AI pour les jeunes atteints dans leur santé contribue aussi à des réorientations hors T1. Par ailleurs, des élèves qui se dirigeaient auparavant vers l'École de la Transition accèdent désormais au Rac 1, qui leur permet d'améliorer leur certification du Secondaire I.

Un exemple innovant et vertueux de formation professionnelle

Pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes ayant connu un parcours scolaire difficile, le DFJC mise sur des dispositifs certifiants innovants. Le développement dans les établissements postobligatoires de restaurants placés sous l'égide du COFOP en est un exemple. Une restauration de qualité est préparée par des apprenties et apprentis pour d'autres jeunes en formation. Ce dispositif vertueux, déjà en place sur le site du COFOP de Vennes, à l'ETML et au Gymnase d'Yverdon, a été étendu au Gymnase de Nyon, site de La Côte, en 2020. Et en 2021, de nouveaux restaurants basés sur ce dispositif de formation ouvriront au Gymnase de Bussigny et au Gymnase de Nyon-Ville. Au total, ce sont 96 apprenties et apprentis qui se formeront ainsi dans le secteur de la restauration collective.

L'École de l'Accueil ouvre pour les allophones de 15 à 25 ans

Initiée en 2018 par la DGEP, sur mandat de la cheffe du DFJC, la réforme des classes d'accueil de l'École de la transition (EdT) a abouti à la création d'une nouvelle école dédiée aux jeunes allophones en recherche d'une voie de formation. Dès la rentrée 2021, l'École de l'Accueil (EdA), située dans le bâtiment du Belvédère à Lausanne, comptera une vingtaine de classes de douze élèves. Elle permettra à des primo-arrivants de 15 à 25 ans d'acquérir un niveau de français suffisant pour entrer en formation. L'enseignement du français langue étrangère constituera l'axe central du dispositif pédagogique et conduira à une certification. Les élèves suivront aussi des cours de mathématiques, de connaissance des institutions et de TIC (technologies de l'information et de la communication), ainsi que des branches d'expression (arts visuels par exemple). Enfin, l'approche du monde professionnel fera partie intégrante du programme afin de les préparer à leur future formation. Le cursus est en général prévu sur deux ans. L'École de l'Accueil continuera à collaborer activement avec les autres instances impliquées dans la prise en charge et l'intégration des personnes allophones dans le canton de Vaud.



LOAN ROUBIN

Apprenti cuisinier CFC de 1^{re} année
Restaurant du Gymnase de Nyon



« J'ai toujours su que je voulais faire un métier manuel, mais ça n'a pas été évident de trouver lequel. J'ai commencé par un apprentissage de charpentier. Des éléments me plaisaient, d'autres moins. Ma motivation a progressivement diminué puis j'ai arrêté pour des raisons personnelles. Pendant trois ans, je me suis cherché, en passant d'une structure à l'autre. Finalement, un ami qui faisait son apprentissage à l'ETML m'a dit que le COFOP cherchait à engager des apprentis cuisiniers au nouveau restaurant du Gymnase de Nyon, site de La Côte. On m'a invité à faire un stage de deux semaines et j'ai immédiatement croché. J'aime les aspects techniques et créatifs du métier, mais aussi le rythme intense qui me met au défi. Je trouve qu'on a aussi une grande responsabilité. Si on ne travaille pas, les élèves n'auront pas à manger, ce n'est pas rien ! J'apprécie de préparer des repas pour d'autres jeunes, c'est motivant et on peut créer des liens. »

Nouveau préapprentissage à l'École de la Transition

Dès la rentrée 2021, un préapprentissage dans le domaine commerce-bureautique verra le jour à l'École de la transition (EdT) de Bussigny. Dans la perspective d'un COFOP II, ce projet pilote vise au rapprochement du COFOP et du Secteur Appui en orientation et Soutien scolaire (SAS) de l'EdT, et répond à quatre objectifs : orientation, insertion, formation scolaire, formation pratique. Il concernera huit élèves qui auront un statut de préapprenanti-e en école des métiers. Le COFOP, porteur du contrat, assurera la partie pratique, tandis que l'EdT assurera la partie scolaire. L'objectif de cette année de préapprentissage est que ces jeunes trouvent une place de formation AFP ou CFC dans le premier marché.

Vigilance pour les élèves « sans solutions référencées »

Depuis 2018, le DFJC porte une attention soutenue aux élèves qui, à la sortie de la scolarité obligatoire, n'entament pas immédiatement une formation postobligatoire. L'objectif est double : identifier les jeunes menacés de décrochage et leur apporter un soutien adéquat. Le DFJC a le souci de permettre à toutes et tous de s'engager dans une formation conduisant à une certification du Secondaire II. Cette étape est vue partout en Suisse comme un prérequis pour réussir durablement son intégration professionnelle et sociale. Les chiffres montrent que plus de 70 % des personnes émargeant à l'aide sociale ne possèdent pas de titre du Secondaire II.

Vers la fin de la 11S, le corps enseignant et les directions d'école mènent un sondage auprès de tous les élèves sur leur proche avenir. Seule une centaine d'élèves — chiffres stables d'une volée à l'autre — se déclarent alors spontanément sans solutions pour la suite de leur parcours. L'OCOSP dispose de la liste de ces élèves et les contacte individuellement durant l'été pour leur proposer du soutien en vue de décrocher encore une place d'apprentissage à la rentrée. L'OCOSP peut aussi orienter ces élèves vers des mesures de transition qui leur permettront d'accéder plus tard à une formation certifiante du Secondaire II.

Au 15 novembre de chaque année, cependant, ce sont de fait entre 600 et 700 jeunes sortis de scolarité quatre mois plus tôt qui n'apparaissent dans aucun référentiel statistique. Ils ne sont ni au gymnase, ni en formation professionnelle initiale, ni au bénéfice d'une mesure de transition. Pour la volée terminant la scolarité en juillet 2018, ce groupe représentait 9,1 % du total des élèves, soit 683 jeunes. En 2020, ce ratio avait baissé d'un point, à 8,1 % (628 jeunes).

Le besoin de mieux cerner le profil de ces jeunes « sans solutions référencées » reste avéré. L'Unité de recherche pour le pilotage des systèmes pédagogiques (URSP) a été chargée de suivre celles et ceux qui étaient dans cette situation a priori inconfortable à la fin de leur scolarité en juillet 2019. Une première enquête a été menée en mars 2020 par questionnaire puis par appel téléphonique auprès de ces jeunes et de leurs parents. La démarche a été répétée en mars 2021. La prise de contact direct et le recul de 18 mois livrent aujourd'hui de précieuses informations. Parallèlement, l'URSP a aussi procédé à un suivi statistique sur quatre ans de la trajectoire des jeunes ayant terminé leur scolarité en juillet 2015. Ces deux enquêtes se recoupent et livrent les constats suivants :

- Les élèves « sans solutions référencées » à la sortie de l'école obligatoire ne sont de loin pas tous en décrochage. Ils composent un groupe hétérogène, marqué il est vrai par une surreprésentation de jeunes ayant connu un parcours scolaire plus difficile que la moyenne (orientation plus fréquente dans les classes à exigences élémentaires pour les enseignements à niveau, davantage de mesures d'appuis et de redoublements).
- De fait, la grande majorité de ces jeunes poursuivent leur formation et cheminent vers un diplôme certifiant du Secondaire II (un CFC ou une AFP dans 80 % des cas). Ceci quand bien même beaucoup sortaient fragilisés de leur scolarité.
- Toutefois, pour différentes raisons, ces jeunes ont besoin de davantage de temps pour entrer en formation certifiante. Entre 60 et 65 % d'entre eux ont franchi cette étape seulement deux ans après la fin de leur scolarité obligatoire.
- Pour les moins rapides, l'entrée en formation certifiante peut s'étaler sur quatre ou même cinq ans. Dix-huit mois après leur sortie de l'école, ils sont 20 % à devoir prolonger cette phase intermédiaire durant laquelle ils mènent des activités diverses en général en lien avec un projet de formation : stages, activités préprofessionnelles, emploi.
- Parfois, l'entrée retardée en formation n'est pas le résultat d'un choix délibéré. Des filières de formation imposent un âge à l'entrée : il faut avoir 18 ans révolus pour entamer l'apprentissage conduisant au CFC d'assistante et assistant socio-éducatif, par exemple.
- Des jeunes répertoriés comme « sans solutions référencées » sont pourtant bel et bien en formation. C'est le cas de jeunes qui suivent un apprentissage dans un autre canton. Ou de jeunes suivant une formation qui ne conduit pas à une certification fédérale, par exemple des modules de formation dans le domaine musical ou pour exercer le coaching sportif.
- Sur la population de départ de 600 à 700 élèves « sans solutions référencées » par volée terminale, c'est une minorité de 15 à 20 % — entre 90 et 140 élèves — qui paraissent effectivement concernés par le risque de décrochage. Soit ces jeunes restent durablement sans activité de formation ou sans emploi ; soit ils sortent complètement du « radar » du DFJC sans pour autant avoir quitté le canton de Vaud.

Dans l'ensemble, ce constat est plutôt rassurant puisqu'il démontre que les efforts déployés portent leurs fruits. Ces chiffres démontrent la nécessité de travailler toujours plus finement pour trouver des solutions pour celles et ceux, parmi ces jeunes, qui sont durablement en grande difficulté. Par ailleurs, avec le programme cantonal d'insertion socio-professionnelle FORJAD, l'Etat dispose d'un instrument efficace pour accompagner ces jeunes s'ils émargent à l'aide sociale au moment d'atteindre l'âge adulte.

L'ÉDUCATION NUMÉRIQUE



LE DÉPLOIEMENT À GRANDE ÉCHELLE COMMENCE

Le Conseil d'État vaudois a fait de l'éducation numérique une priorité politique de son Programme de législature et de sa Stratégie numérique. Le déploiement de l'éducation numérique dans les écoles vaudoises arrive à un moment charnière. Après le bilan positif des premières expériences pilotes, le passage à la généralisation se précise. Le déploiement prendra une envergure considérable dès la rentrée d'août 2021. L'éducation numérique concernera alors plus de 20 % des élèves à l'école obligatoire, tous cycles confondus, c'est-à-dire environ 20 000 élèves répartis dans un tiers des établissements (une trentaine). Plusieurs centaines de gymnasiennes et gymnasiens seront à leur tour aussi concernés. Et quelque 2000 enseignantes et enseignants seront les moteurs de cette transition numérique dans leurs classes.

Le chantier vaudois de l'éducation numérique se nourrit directement de la recherche menée dans divers domaines spécialement concernés. La proximité entre chercheurs, formateurs et enseignants de l'EPFL (LEARN), de l'UNIL et de la HEP-Vaud confère au projet un cadre novateur unique. Cela permet de donner des compétences transversales pointues à une équipe de formatrices et formateurs qui grandit et sur laquelle s'appuiera la mise en œuvre de l'éducation numérique à grande échelle.

En parallèle, le cadre romand de l'éducation numérique est maintenant fixé. Le Plan d'étude romand (PER) intègre désormais cette dimension. Cette étape donne un ancrage durable à la mise en œuvre de l'éducation numérique dans les écoles vaudoises tout en assurant une cohérence au sein de l'espace éducatif romand (*lire page 16*).

Des fondations solides

Du côté de l'enseignement obligatoire, le déploiement de l'éducation numérique s'appuie sur le bilan positif de trois années de pilotage intenses et riches au cycle 1 dans douze établissements scolaires. L'étroite collaboration entre les enseignantes et les enseignants, leur direction et les équipes de formatrices et formateurs placées sous l'égide de l'EPFL a créé une solide expérience métier. Les équipes sont prêtes pour démarrer la phase du déploiement à grande échelle.

Cela n'a pas été facile. Les contraintes sanitaires imposées par la pandémie ont nécessité de revoir la planification. Le début du déploiement prévu dès la rentrée 2020 dans les classes du cycle 1 de 17 établissements a été repoussé pour éviter la surcharge dans une période remplie d'incertitudes. L'année scolaire 2020-2021 n'a pas été perdue pour autant. L'accent a été mis sur la montée en compétences des acteurs clés du futur déploiement : les personnes-ressources par établissement dans le cycle 1 ont pu entamer leur formation aux contenus de l'éducation numérique ; et les enseignantes formatrices et enseignants formateurs ont avancé dans leur préparation à leur mission d'initier leurs collègues à l'éducation numérique. Les rôles de ces deux nouveaux groupes d'intervenants en éducation numérique se construisent au fil du projet, ils vont donc encore évoluer. Toutefois, les grandes lignes de leur cahier des charges sont déjà esquissées et les retours du terrain sont encourageants (*voir pages suivantes*).

Former le corps enseignant

La formation du corps enseignant est au cœur du dispositif. Dans les 17 établissements concernés par le déploiement au cycle 1, la formation continue des enseignantes et enseignants a pu démarrer. Elle a pris la forme d'une demi-journée passée à se familiariser avec des outils de l'éducation numérique. Les participantes et participants ont reçu à cette occasion une tablette personnelle et ont bénéficié d'un accompagnement personnalisé dispensé par les équipes de formatrices et formateurs. Au total, ce sont près de 680 enseignantes et enseignants qui y ont participé.

Les pilotes continuent

Parallèlement aux premiers pas du déploiement, le pilotage s'est poursuivi aux cycles 1 et 2 de la 1P à la 8P. Conformément aux prévisions, un projet avant-pilote a été mené au cycle 3 dans trois établissements. Il s'agissait de préparer la dernière étape de pilotage en 9S, qui commencera à la rentrée d'août 2021. En effet, l'introduction de l'éducation numérique au Secondaire I est plus complexe qu'aux deux cycles primaires. La grille horaire qui fractionne les enseignements par discipline et la spécialisation des personnes habilitées à enseigner à ce niveau expliquent les difficultés supplémentaires. L'avant-pilote a donc servi de premier test à l'ajout d'une 34^e période à la grille horaire, période qui sera dédiée à l'éducation numérique et plus spécifiquement à la science informatique. À la demande du DFJC, l'EPFL finalise la mise sur pied d'un CAS qui servira d'habilitation cantonale provisoire pour enseigner la science informatique au Secondaire I. À terme, c'est un diplôme additionnel (DA) de la HEP-Vaud qui devrait aussi donner le titre requis pour enseigner cette discipline. À noter que l'avant-pilote a également permis de tester l'intégration du numérique dans les enseignements d'autres disciplines, comme l'allemand, la géographie ou les arts visuels.



NATHALIE CLOUX

Enseignante 1-2P à Penthalez-Venoge, désormais personne-ressources pour l'éducation numérique dans son établissement



« Les formations continues sont souvent frustrantes : on fait un petit peu durant les semaines qui suivent et assez vite on abandonne tout, on garde très peu. Là, c'est différent. La formation est bien pensée. Dans la mesure où elle dure une année, on a le temps de faire des allers-retours entre les moments de formation, les moments réflexifs et les moments d'application. On essaie, puis on peut revenir sur nos mises en pratique, on réfléchit, on s'améliore. Il y a un vrai processus d'apprentissage de notre nouvelle fonction. En tant que personne-ressources, je me vois plus dans une posture d'accompagnatrice que

de formatrice. Dans ce rôle, j'ai été proactive : j'ai demandé à des collègues si je pouvais venir dans leur classe une matinée afin de faire une séquence BlueBot [automate qui se déplace sur le sol]. Et bien, ça les a boostées. En fait, elles n'osaient pas. Et du coup, pour elles, c'est une animation clé en main. Je leur laisse les outils, je leur donne des pistes pour continuer, pour que l'atelier soit pérenne dans la classe. C'était mon objectif et il est atteint. »



CATHERINE FAVRAT

Enseignante de 1-2P à Penthalez-Venoge, a entamé sa formation à l'éducation numérique



« Au début, je me demandais si ça serait compliqué et adapté à ce que je savais déjà. Avec les collègues inscrites à cette formation, on a vite remarqué qu'on n'est toutes pas forcément performantes partout et qu'on peut s'entraider. Les deux formateurs et la personne-ressources étaient là pour soutenir et je ne me suis pas dit que j'étais complètement larguée. Je ne sais pas si je vais utiliser en classe tout ce qu'on nous a appris. Mais *Book Creator*, c'est une application que je vais reprendre avec les élèves. Les échos des collègues confirment que la formation semble adaptée à tous les niveaux. Celles qui étaient en difficulté n'avaient pas un mur devant elles, et celles qui étaient plus à l'aise ont aussi appris de nouvelles choses. J'aborde les prochaines journées de formation avec sérénité maintenant que je sais qu'en 1-2P, on va surtout faire des activités débranchées. Je me réjouis d'apprendre de nouvelles utilisations de ces outils, qui soient pertinentes et directement utiles en classe. »



JULIEN BERTHOLET

Directeur de l'EP Villars-le-Terroir – Poliez-Pittet, établissement pilote pour l'éducation numérique au cycle 1



« Notre établissement est jeune, il n'a que trois ans, et c'était une belle opportunité de nous lancer dans l'éducation numérique. Les moyens mis à disposition sont considérables, les attentes du corps enseignant sont fortes, l'intérêt réel. La pandémie nous a certes freinés, il a fallu jongler pour réorganiser les plannings des formations, mais l'élan ne s'est pas arrêté. Il y a beaucoup d'émulation pour l'utilisation des lots de tablettes par classe. Cela déclenche des projets nouveaux, des échanges de matériel entre les classes, c'est très dynamique. À l'échelle de notre établissement, le lien entre la technologie numérique et une école à visée inclusive a d'emblée été identifié comme un sujet important. L'équipe numérique était prête à se mobiliser pour un projet qui intègre au mieux ces technologies d'aide pour les enfants à besoins particuliers. Car la tablette est un excellent moyen d'inclure ces enfants. L'élève qui se sert des technologies d'aide depuis la 5P pourra continuer de le faire par la suite puisque le matériel sera le même. J'ai confiance que ce projet va bien fonctionner. »



MÉLANIE BRAUN

Enseignante 7-8P à Echallens, désormais enseignante formatrice pour l'éducation numérique



« Maintenant que je vois comment la formation est conçue, je suis ravie. Elle nous apporte vraiment quelque chose. Pour former nos collègues, notre équipe est désormais assez rodée. Aucun d'entre nous ne s'ennuie : on nous apporte des compétences vraiment pertinentes et riches et c'est passionnant. J'utilise beaucoup la tablette dans mon enseignement et la valise d'iPads que j'ai reçue en tant qu'enseignante formatrice. Cela permet de tester davantage les applications qu'on nous a présentées. En allemand, pour travailler les dialogues et l'oral, la tablette permet aux élèves de se filmer puis de faire des montages. J'ai

l'impression que les élèves sont plus volontiers engagés dans la tâche parce qu'ils ont une envie d'arriver à un produit abouti. »

LE CADRE ROMAND DE L'ÉDUCATION NUMÉRIQUE EST POSÉ

La CIIP a présenté le 22 avril 2021 le nouveau volet dédié à l'éducation numérique dans le Plan d'études romand (PER). Ce complément concrétise la principale mesure du plan d'action adopté en 2019 par les cantons romands pour doter l'ensemble des élèves d'une véritable citoyenneté numérique. La mise à jour du PER décrit comment l'éducation numérique est intégrée dans l'enseignement en Suisse romande. Les nouveaux apprentissages dans ce domaine, prescrits pour les trois cycles de l'école obligatoire, sont désormais listés. L'éducation numérique s'appuie sur trois axes interdépendants: l'usage des outils numériques, l'initiation à la science informatique et l'éducation aux nouveaux médias. Cette approche globale a pour objectif de donner aux élèves la culture numérique primordiale pour s'insérer dans la société actuelle et future et en comprendre les enjeux.

Ainsi adapté, le PER reflète les ambitions d'une école à la fois responsable et en phase avec les défis contemporains. La numérisation croissante de la société impacte toutes les activités humaines. Elle bouscule l'accès aux savoirs et aux informations, elle crée aussi de nouvelles possibilités d'apprendre qui complètent les apprentissages classiques. Les élèves sont appelés à comprendre l'environnement numérique dans sa globalité. Chaque jeune doit pouvoir y évoluer à l'aise, en saisir les opportunités mais aussi se protéger des pièges en développant par exemple une sensibilité aux usages pertinents, à la protection des données et au droit à l'image. Ces nouvelles compétences lui seront utiles plus tard dans la vie quotidienne ainsi que dans ses futures formations.

L'adaptation du PER pour intégrer l'éducation numérique conforte les choix faits par le Canton de Vaud en termes de contenus et de formations pour déployer l'éducation numérique. De la 1P à la 8P, l'éducation numérique s'intégrera aux apprentissages transversaux et disciplinaires. En effet, toutes les disciplines sont concernées par

un enrichissement de l'enseignement avec le numérique. Vaud, comme les autres cantons romands, ajoutera une heure supplémentaire à la grille horaire dès la 9S afin de former les élèves à l'éducation numérique, et plus spécifiquement à la science informatique. Le rythme de déploiement variera d'un canton à l'autre. Un processus de quatre à six ans est envisagé pour la généralisation de l'éducation numérique à tous les élèves de Suisse romande.

De nouveaux moyens d'enseignement

Le déploiement par étapes de l'éducation numérique suppose la mise à disposition de nouveaux outils pédagogiques. Le Canton de Vaud a pris l'initiative de créer un moyen d'enseignement, <dé>codage pour le cycle 1, et un autre, <dé>codage 2, pour le cycle 2. D'autres moyens d'enseignement sont à l'étude pour le cycle 3 (9S/11S). Des cantons romands ont exprimé leur intérêt pour les moyens vaudois. Le Canton de Vaud se positionne ainsi comme un pionnier dans l'accompagnement des enseignantes et enseignants au numérique en Suisse romande.

Le manuel <dé>codage pour l'enseignement de la science informatique au cycle 1 est le fruit d'une collaboration entre la Direction pédagogique de l'enseignement obligatoire au DFJC, le Centre LEARN de l'EPFL, la HEP-Vaud et l'UNIL, avec l'apport d'experts comme Dominique Boullier, Dominique Baude et Didier Roy. Ce premier moyen d'enseignement est disponible depuis le printemps 2021. Il est appelé à s'enrichir régulièrement avec des compléments et des mises à jour. Il propose des scénarios didactiques ainsi que des activités à mener en classe avec les élèves. Les séquences et exercices proposés au cycle 1 sont essentiellement débranchés ou se réalisent avec l'aide d'un robot en classe. En fin de cycle 1 de même qu'aux cycles 2 et 3, les élèves travailleront aussi sur des tablettes qui seront mis à disposition des classes par lots.

PROCHAINES ÉTAPES POUR L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE

Parallèlement à la première phase de déploiement de l'éducation numérique dans l'enseignement obligatoire, le pilotage continuera au cycle 2 dans douze établissements et débutera au cycle 3 dans neuf d'entre eux ainsi que dans deux autres établissements secondaires.

Les préparatifs pour le déploiement au cycle 2 débuteront également au cours de l'année scolaire 2021-2022. Il s'agira principalement de tester le nouveau moyen d'enseignement <dé>codage 2 dans les établissements pilotes et de terminer les réflexions sur l'intégration de l'éducation numérique en 7P et 8P pour une dotation équivalente à 20 périodes par année. Enfin, il est prévu de recruter les enseignantes formatrices et enseignants

formateurs de même que les personnes-ressources en éducation numérique.

Dès août 2021, la première année de pilotage au cycle 3 portera sur la science informatique par le biais de l'introduction de la 34^e période en 9S dans les neuf établissements pilotes. Les autres axes de l'éducation numérique, soit l'usage des outils et l'éducation aux nouveaux médias, démarreront en parallèle du pilotage de la formation des enseignantes et enseignants du cycle 3. Il s'agira de promouvoir l'appropriation d'une culture numérique commune avant de proposer des formations disciplinaires pour la deuxième année du pilotage.

L'INFORMATIQUE, DISCIPLINE OBLIGATOIRE À L'ÉCOLE DE MATURITÉ: J-365

Dans une année, l'informatique sera une discipline obligatoire du cursus de maturité gymnasiale dans toute la Suisse. Les préparatifs vaudois avancent. La procédure de reconnaissance nécessaire à l'introduction de cette discipline dès août 2022 est menée par la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP) auprès de la Commission suisse de maturité (CSM). Elle se déroule en deux phases: d'abord la validation du plan d'études cantonal de la discipline, puis la démonstration à faire auprès de la CSM que les enseignantes et enseignants d'informatique de nos gymnases détiennent le titre exigé.

Pour éviter une pénurie, la formation d'enseignantes et d'enseignants en informatique a nécessité un important effort national. L'Université de Fribourg a été chargée par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) de coordonner la mise en place d'un cursus national conduisant à un diplôme additionnel (DA) en informatique comme discipline obligatoire dans les écoles de maturité. Cette formation continue s'adresse aux titulaires d'un master dans une autre branche. Les cours sont délivrés par plusieurs institutions suisses de l'enseignement supérieur (EPF, universités, HEP et HES). Durant l'année scolaire écoulée, seize enseignantes et enseignants des gymnases vaudois ont suivi ce cursus intitulé GymInf.

Le plan d'études vaudois développe les enjeux sociaux du numérique

Le plan d'études vaudois pour la nouvelle discipline est axé sur les compétences de base en informatique. En première année, il s'articule en trois chapitres: la représentation des données; la programmation; l'algorithmique et l'architecture des ordinateurs. En deuxième année, il propose un approfondissement des compétences et complète la formation avec la thématique des réseaux. L'enseignement de la dimension citoyenne de l'informatique est largement pris en compte: le plan d'études vaudois intègre de manière transversale des réflexions sur les enjeux sociétaux de la numérisation.

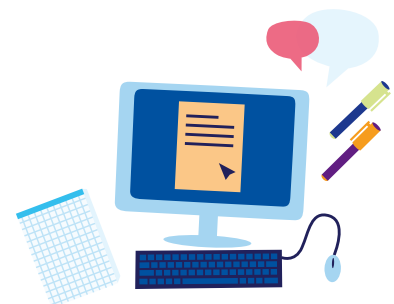
Pour mener les préparatifs, les enseignantes et enseignants en informatique des gymnases vaudois bénéficient de la collaboration de l'UNIL, de la HEP et de l'EPFL sous la conduite du Centre LEARN (EPFL). C'est notamment le cas pour concevoir les ressources pédagogiques vaudoises en lien avec les objectifs du plan d'études. Ces nouveaux moyens seront testés au cours d'une phase pilote durant l'année scolaire 2021-2022. Un panel de spécialistes a été désigné pour ce travail. Une fois validés, les moyens seront proposés au corps enseignant sur une plateforme ouverte et collaborative. Cette solution permettra leur mise à jour régulière au gré des adaptations du plan d'études, et plus encore au fil des évolutions technologiques et de leurs futurs impacts.

UN IMPORTANT EFFORT POUR DES INFRASTRUCTURES PERFORMANTES ET DURABLES

L'éducation numérique suppose de disposer d'infrastructures informatiques appropriées dans les écoles et lieux de formation. Pour l'enseignement obligatoire, l'accord passé en 2020 entre le Canton et les communes sur l'équipement informatique des salles de classe a généré un appel d'air qui va accélérer la nécessaire mise à niveau des équipements (réseaux WiFi, affichage numérique). Grâce à la mobilisation des communes, le développement de ces infrastructures est désormais lancé. Parallèlement, un inventaire précis des besoins est en cours et une étude sur la durabilité de l'ensemble des infrastructures de l'informatique pédagogique a démarré, conformément au projet de mise en œuvre de l'éducation numérique validé par le Grand Conseil en décembre 2019 en même temps qu'il votait un crédit de 30 millions pour les trois premières années du projet.

Du côté de l'enseignement postobligatoire, une course contre la montre a commencé pour mettre à niveau les réseaux WiFi des écoles professionnelles et des gymnases, avec le soutien de la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP). Les échéances sont rapprochées en raison des règlements nationaux sur l'enseignement de l'informatique dans les cursus des formations générales dispensées au gymnase. De leur côté, les cantons romands discutent des conditions à réunir pour créer un cadre favorable à l'introduction de nouveaux outils numériques pour les élèves tels que le *BYOD* (*Bring your own device* – «apportez votre propre matériel»). Ces discussions devront aussi être élargies aux partenaires de l'école.

Par ailleurs, un plan directeur de l'informatique pédagogique au niveau départemental avec des schémas directeurs pour l'enseignement obligatoire et postobligatoire est en cours d'élaboration avec la Direction des systèmes d'information et du numérique (DGNSI). Il devra permettre de doter chaque établissement, chaque classe voire chaque enseignante et enseignant d'un équipement homogène, performant et cohérent avec la mise en œuvre de l'éducation numérique. Une étude de l'empreinte environnementale du numérique est menée conjointement avec la DGNSI sur l'ensemble des infrastructures de l'informatique pédagogique.



LA CONSOLIDATION DE LA LEO



UN CADRE GÉNÉRAL DE L'ÉVALUATION PLUS SIMPLE ET ÉQUITABLE

Dès l'automne 2018, le DFJC a travaillé en concertation avec tous les partenaires de l'école vaudoise à l'amélioration du cadre normatif introduit en 2013 par la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO). Respectant les principes fixés par la LEO que le peuple vaudois avait acceptée dans les urnes, les modifications progressivement introduites ont toutes visé à simplifier ce cadre et à renforcer la cohérence pédagogique dans les pratiques quotidiennes.

En août 2020, l'épreuve cantonale de référence (ECR) de 10S a été supprimée, le nombre d'évaluations a diminué et le poids de l'examen de certificat de fin d'études secondaires a été réduit. À compter de la rentrée 2021, le Cadre général de l'évaluation (CGE) est simplifié. Ce document administratif est le corpus des règles qui s'imposent au corps enseignant pour évaluer le travail des élèves et fixer à quelles conditions elles et ils seront promus, orientés et certifiés. Un principe général guide ces nouveaux ajustements : l'évaluation, décisive pour la promotion et l'orientation des élèves, ne doit pas se faire au détriment du temps consacré à l'apprentissage et l'expérimentation pratique.

dans le groupe I comprenant les disciplines fondamentales (français, mathématiques, allemand, OCOM, sciences de la nature) et dans le groupe III regroupant les disciplines manuelles et artistiques pour n'échouer qu'à cause du groupe II (histoire, géographie, anglais).

Quant au groupe III (ACT, dessin, musique), il était le seul à ne pas compter pour l'orientation et si l'élève n'échouait qu'à cause de lui, le conseil de direction pouvait décider de le promouvoir malgré tout. Cela provoquait d'évidents effets délétères en termes d'investissement chez les élèves. Or, ces disciplines jouent un rôle reconnu par la recherche pour tous les cursus et les formations du postobligatoire qui requièrent à divers titres des compétences manuelles ou créatrices.

L'adhésion du terrain

Une enseignante en arts visuels qui a écrit au DFJC pour faire part de son adhésion à la révision actuelle rappelait les multiples anecdotes qui ont égrené ses trente années de carrière. Il y a ces élèves qui rendent feuille blanche en cours de dessin car « cela ne compte pas » mais qui s'appliquent en OCOM Arts car elle fait partie du groupe I. Il y a ces élèves qui reviennent d'un stage de plombier ou de paysagiste et qui s'insurgent qu'on ne leur ait jamais dit que le dessin pouvait être à ce point important. Il y a enfin ces conseils de classe où parfois ne sont affichés que les résultats des groupes I et II des élèves en échec. Et cette enseignante de conclure : « Approchant la fin de ma carrière, je constate que ce qui m'a le plus fait vaciller dans mon enthousiasme pédagogique a bien été la place très peu valorisée de ma discipline dans la répartition scolaire. »

Enfin, en intégrant les sciences dans le groupe I, l'ancien système avait rendu l'enseignement de cette discipline plus complexe. Avec une faible dotation horaire, les enseignants devaient enchaîner les évaluations pour ne pas donner à chacune d'elles un poids disproportionné et cela au détriment, notamment, d'une approche plus expérimentale de la discipline.

Les disciplines manuelles et artistiques valorisées

Dans sa version révisée, le CGE repose sur deux critères de promotion, d'orientation et de certification : obtenir une moyenne suffisante sur l'ensemble des disciplines ainsi que dans un groupe restreint de disciplines jugées « fondamentales » (voir graphique ci-contre). Ne plus cloisonner par groupe permet de tenir compte de toutes les branches, y compris les branches manuelles, créatrices et artistiques. Un élève qui a, par exemple, un profil moins académique voit ses compétences en OCOM ou dans le domaine manuel valorisées. Cela lui permet de se forger plus vite un projet professionnel en adéquation avec ses compétences plutôt que d'être mis en situation d'échec par un système peu adapté à son profil.

Ces réajustements ne rendent pas le système de promotion plus permissif. Les projections effectuées montrent un effet minime sur les taux de promotion et d'orientation, ainsi qu'un léger effet positif sur le taux de certification en VG dû à la meilleure prise en compte des profils plus hétérogènes de ces élèves. Cette révision vise en revanche à promouvoir les élèves pour de meilleures raisons, notamment en s'assurant qu'ils ont acquis les compétences de base dans les disciplines fondamentales.

		GROUPES DE DISCIPLINES CONFORMÉMENT AU NOUVEAU SYSTÈME			
		Groupe principal		Groupe restreint	
GROUPES DE DISCIPLINES CONFORMÉMENT AU SYSTÈME PRÉCÉDENT	Groupe I	Français	5P/6P	7P/8P	9S/11S
		Mathématiques			
		Allemand (5P/11S) Option: OS ou OCOM (9S/11S) Connaissance de l'environnement (5P/6P) Sciences de la nature (7P/11S)			
	Groupe II (7P/11S)	Anglais (7P/11S) Géographie (7P/11S) Histoire (7P/11S)			
	Gr. II (5P/6P) Gr. III (7P/11S)	Arts visuels Musique Activités créatrices et manuelles (sauf 10VP/11VP)			

Une vaste consultation et un consensus

Conférences des maîtres, directions, syndicats, association des parents d'élèves, conseils d'établissement ou encore commission consultative des jeunes, les différents acteurs de l'école ont été impliqués pour dessiner les contours d'une révision attendue sur le terrain. À l'issue de cette vaste consultation lancée en novembre 2019, un fort consensus s'est dégagé pour demander des simplifications. Le CGE était perçu comme rigide, trop complexe et peu lisible. Il importe en effet que les modalités d'évaluation reposent sur des critères explicites et transparents. Il en va de la confiance entre le corps enseignant et les élèves, ainsi qu'entre l'école et la famille.

Le système qui a pris fin en juillet 2021 reposait sur des groupes de disciplines — entre deux et trois suivant les cycles. Pour être promu, un élève devait obtenir une moyenne suffisante dans chacun des groupes, ce qui réduisait fortement les marges de compensation. Ainsi, un élève de VG qui se destinait à une formation dans un domaine manuel pouvait avoir une moyenne suffisante

Cette révision désigne un « groupe restreint » composé de français et des mathématiques (dès la 6P), de l'allemand (dès la 8P), puis encore de l'option choisie en 9S. Il faut également obtenir une moyenne suffisante dans ce groupe de disciplines, ce qui en souligne le rôle particulier. La recherche montre en effet que le français et les mathématiques constituent les disciplines les plus prédictives des chances de réussite des élèves dans toutes les autres disciplines. Elles sont d'ailleurs désignées comme « prioritaires » par la LEO dans son article 71. La présence de l'allemand s'explique en raison du poids global des langues dans la grille-horaire. Cette langue fait d'ailleurs partie des « disciplines de base » identifiées par le règlement de la LEO dans son article 65. Enfin, la présence de l'option permet à l'élève de voir son choix opéré en fin de 8P se refléter dans ce groupe.

Une cohérence accrue

Le rééquilibrage de l'ensemble des disciplines est en parfaite cohérence avec les efforts du DFJC pour revaloriser

la formation professionnelle et promouvoir la filière de l'apprentissage comme premier choix plutôt que choix par défaut. Cette mesure entre aussi en résonance avec le chantier du 360°, qui vise à concrétiser une école davantage inclusive, plaçant la diversité des élèves et de leurs besoins particuliers au cœur de l'école. Enfin, l'importance accrue donnée aux deux disciplines de base que sont le français et les mathématiques a son pendant pédagogique : simultanément, des mesures sont prises pour renforcer l'enseignement de ces deux disciplines à l'école obligatoire.

La révision du CGE coïncide avec la rentrée d'août 2021. Ces modifications contribuent à construire une école qui allie exigence et égalité des chances. D'une part en désignant clairement des disciplines fondamentales et nécessaires, et d'autre part en permettant d'augmenter les marges de compensation entre l'ensemble des disciplines au profit de tous les élèves, y compris pour celles et ceux qui sont plus forts dans les branches manuelles et créatrices.

LA 12^e ANNÉE, UNE NOUVELLE CHANCE DE DÉCROCHER SON CERTIFICAT

Une année de rattrapage pour décrocher son certificat et mieux se préparer à la voie de l'apprentissage : c'est l'objectif de la 12^e année certificative, projet pilote lancé en août 2020 dans trois écoles du canton de Vaud. Le premier bilan est positif : 36 élèves étaient répartis dans trois classes au sein des établissements d'Apples-Bière, de Béthusy à Lausanne, et de Renens. À l'issue du programme, 29 jeunes ont obtenu leur certificat, soit plus de 80%. Parmi elles et eux, une dizaine avaient décroché, fin juin, une place d'apprentissage ou de préapprentissage. Les autres étaient décidés à poursuivre leurs études notamment en s'inscrivant au Rac.

Cette 12^e année certificative s'adresse à des élèves de Voie générale (VG) dont le parcours scolaire a été émaillé de difficultés ou de revers. Redoublement, réorientation ou interruptions provisoires de la scolarité, ces accidents de parcours ont freiné certains élèves qui n'ont pas pu obtenir le certificat à l'issue de la 11S ou qui n'ont obtenu qu'un certificat partiel (avec objectifs adaptés ou exemption d'une discipline).

Le certificat de fin de scolarité étant le sésame qui ouvre les portes d'une formation professionnelle initiale, la 12^e année est donc la dernière possibilité donnée à des élèves qui sont déterminés à se rattraper pour décrocher le diplôme complet. Le fait d'avoir un projet professionnel est déterminant. Volontaires, ces élèves ont le soutien de leurs parents et s'engagent contractuellement à aller au bout de l'année de rattrapage. En contrepartie, elles et ils bénéficient d'un programme individualisé adapté à leurs lacunes scolaires. Les petits effectifs des classes, entre huit et quatorze jeunes au maximum, favorisent un enseignement orienté sur les besoins individuels. L'orientation professionnelle collabore avec le corps enseignant pour accompagner ces élèves. Des appuis leur sont apportés pour trouver des stages puis une place d'apprentissage. La crise sanitaire a compliqué ces démarches, rendant d'autant plus cruciale la grande implication du corps enseignant.


La relative liberté laissée aux élèves dans le choix des disciplines et des horaires permet aussi plus de flexibilité dans leur travail. En classe, une réelle solidarité se développe entre des jeunes qui ont la même envie de

réussir. « La plupart des élèves aiment cette année certificative et s'y sentent bien », témoigne une enseignante. « Elles et ils voient que leurs efforts sont récompensés par une dynamique de succès. » Cette nouvelle chance leur donne une perspective. Des élèves à la scolarité parfois très difficile se trouvent qu'elles et ils peuvent progresser dans les branches décisives pour obtenir le certificat et décrocher ainsi une place d'apprentissage.

Le projet pilote est reconduit pour une année à Béthusy et Renens et une nouvelle classe est ouverte au sein de l'établissement secondaire de Felice à Yverdon-les-Bains. Une évaluation du dispositif confiée à l'URSP sera réalisée durant l'année 2021-2022.






 « Mon projet, c'est d'être hôtesse de l'air. Pour l'apprentissage, j'ai besoin de l'allemand et ça manquait quand j'ai fini la 11^e. C'était ma motivation et ça m'a fait tenir jusqu'au bout. Au début de cette 12^e, c'était difficile. J'ai dû beaucoup travailler en allemand et j'ai tenu grâce à ma prof qui me soutenait et me répétait toujours que je pouvais y arriver. Je me suis donné les moyens de décrocher ce certificat et j'en suis vraiment heureuse. »

AINHOA CIFUENTES
Élève de 12^e



 **« À la fin de la 11S, j'avais raté mon certificat et je me sentais dans une impasse. La conseillère en orientation m'a proposé cette 12^e et je me suis dit que c'était ma dernière chance. Je n'ai jamais aimé travailler pour l'école. Mais là, le cadre m'a beaucoup aidé. Les profs sont accros derrière nous, ils nous encouragent. Et avec tous les autres dans la classe, on forme une famille, on s'entraide, on veut y arriver. Je suis fier d'avoir réussi à tenir jusqu'à la fin pour décrocher le certificat. »**

NADIM ABRISSE
Élève de 12^e

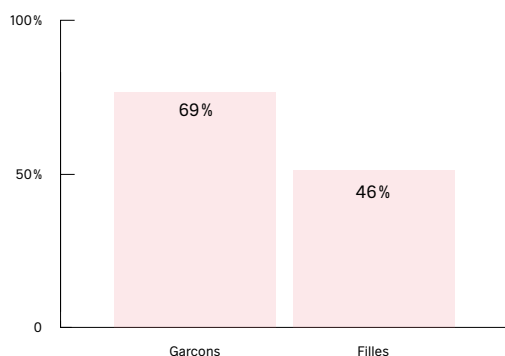
DES MESURES POUR RENFORCER LA LEO

Améliorer l'enseignement des mathématiques

La crainte face aux mathématiques détourne de nombreux élèves des filières de formations conduisant aux métiers techniques et scientifiques. En particulier les filles qui renoncent trop souvent à ces filières à l'adolescence. Cette tendance s'observe dès l'école obligatoire à travers le choix des options spécifiques. En fin de 8P, l'option spécifique Mathématiques et Physique (OS MEP) est choisie par 53% des garçons contre seulement 28% des filles, malgré un niveau équivalent dans la discipline. Même les filles qui atteignent un niveau élevé en mathématiques se détournent de l'option spécifique mathématiques et physique. À ne considérer que les élèves de 8P obtenant une moyenne annuelle de 5,5 et plus en mathématiques, 69% des garçons ont choisi l'OS MEP, contre 46% des filles. Cet écart spectaculaire de 23 points reflète des choix et des stratégies typiquement genrés.

OS MATHÉMATIQUES ET PHYSIQUE (MEP) EM 9S: UN CHOIX GENRÉ, SANS LIEN AVEC LES COMPÉTENCES ATTEINTES

À moyenne égale, les filles ayant un bon niveau en mathématiques en 8P (5.5 ou +) choisissent moins l'OS MEP que les garçons. Ci-dessous, les pourcentages des filles et des garçons avec un bon niveau en math qui suivent l'OS MEP.



Finalement, l'option Mathématiques et Physique accueille majoritairement des garçons (63% des effectifs). Et donc une grande majorité des filles suivront moins de périodes de mathématiques que les garçons durant les trois dernières années de leur scolarité obligatoire. Ceci peut expliquer l'apparition d'écart significatifs de niveau atteint par les garçons d'une part, et les filles d'autre part, dans cette discipline à la fin de la scolarité.

Pour renverser cette tendance et éviter la pénurie de relève féminine dans les filières MINT (mathématiques, informatique, sciences naturelles et techniques), des mesures ont été listées à l'issue de la Mission Maths conduite à la demande de la cheffe du DFJC. Entre 2018 et 2019, cette démarche a réuni plusieurs experts de la discipline. Ils avaient le mandat d'imaginer comment améliorer l'enseignement des mathématiques et comment désamorcer l'image négative qui leur est souvent associée, surtout parmi les filles. Plusieurs actions découlent de cette mission exploratoire.

L'appel à désamorcer les réflexes genrés — Fin 2020, les enseignantes et enseignants de 7P et 8P ont tous été sensibilisés à l'importance de désamorcer les réflexes genrés trop souvent à l'origine du choix de l'option spécifique effectué par les filles. Une bonne information est requise de leur part. Les résultats obtenus par les filles ou les garçons en attestent, les compétences en mathématiques ne sont pas directement influencées par le genre de l'élève, mais bien par les perceptions qui se développent progressivement chez les garçons d'une part, et chez les filles d'autre part.

Les laboratoires de mathématiques — La création de laboratoires de mathématiques dans les établissements de la scolarité obligatoire est une mesure décidée il y a une année pour faire découvrir aux élèves, et en particulier aux filles, des démarches d'apprentissage détachées des contraintes de l'évaluation et de la sélection. L'accent est mis en priorité sur la découverte, le jeu et le plaisir en relation avec le monde abstrait des chiffres, de la géométrie et de l'algèbre. Un essai pour rendre la matière plus attractive.

Le cours Mathilda — Une collaboration de la Direction générale de l'enseignement obligatoire avec deux gymnases du canton — Chamblandes et Yverdon — donne naissance à une expérience pilote inédite: le cours Mathilda. Programmé à la rentrée d'août, il s'adresse aux filles de 11VP et de Rac 2 qui se destinent à entamer une formation gymnasiale et dont les bonnes compétences en mathématiques et en sciences sont avérées. Des détails sur le cours sont donnés sur les sites du Gymnase des Chamblandes et du gymnase d'Yverdon.

À raison de huit cours de deux périodes les mercredis après-midi d'octobre à décembre, cet enseignement facultatif, une sorte de bonus, permettra aux filles intéressées de se familiariser, avec un peu d'avance, avec les programmes de mathématiques et de sciences dans les formations gymnasiales. Les contenus, enseignés uniquement par des enseignantes de gymnase, partiront d'une théorie mathématique, par exemple la théorie des nombres, pour apprivoiser son application pratique ou simplement en admirer l'élégance. La rencontre avec une femme travaillant dans le domaine scientifique est aussi au programme. À la fin du cursus, les participantes recevront une attestation du gymnase.

Le cours Mathilda est présenté comme un moyen de lutte contre le faible pourcentage des filles dans les programmes les plus exigeants en mathématiques. À l'entrée au gymnase, les filles choisissent deux fois moins que les garçons le niveau « renforcé » en mathématiques. Elles sont presque quatre fois moins nombreuses que les garçons à choisir l'option spécifique Physique et applications des mathématiques.

Le cours Mathilda vise à renforcer la confiance des filles face aux apprentissages dans ces disciplines vues comme ardues. En réunissant les participantes en un seul et même lieu, le pari est de désamorcer les stéréotypes de genre (« je ne choisis pas les maths renforcés, c'est pas pour les filles »). Et de déclencher une dynamique d'émulation et de solidarité entre les adolescentes issues de différentes écoles. Une dizaine d'établissements du degré Secondaire I à Lausanne ainsi que ceux du Nord vaudois sont partenaires de cette initiative. Si elle rencontre le succès escompté, la mesure pourra être progressivement élargie à l'ensemble des gymnases et donc des établissements de la scolarité obligatoire.

Les ambassadrices — Pour donner une bonne image des mathématiques à l'école, une liste d'ambassadrices réunissant des femmes qui ont mené des études et des carrières grâce aux sciences et aux mathématiques est désormais à disposition du corps enseignant. Les établissements sont encouragés à inviter ces porte-drapeaux des filières techniques et scientifiques. Leurs témoignages peuvent encourager les jeunes filles à envisager une carrière dans ces domaines. À noter qu'une conférence à la HEP, sous forme de table ronde, débattera de cette thématique au cours de l'automne 2021. Elle est destinée aux maîtresses et maîtres de classe de 9S. La participation de plusieurs ambassadrices des mathématiques est annoncée.

Le diplôme additionnel — Depuis le début de 2021, la HEP offre la possibilité d'obtenir un diplôme additionnel pour l'enseignement des mathématiques au degré Secondaire I avec compléments disciplinaires. Cette offre a rencontré immédiatement un grand succès. Une première volée d'une trentaine d'enseignantes et enseignants a entamé cette formation en février, bien que l'enseignement ait été dispensé à distance pendant tout le semestre. Les participants à cette formation continue expérimentent de nouvelles formes de transmission des connaissances mathématiques. La seconde volée de ce diplôme additionnel débutera au mois d'août 2021. La HEP annonce une formation plus attractive et plus aboutie au sein de son laboratoire de mathématiques créé sur son site des Docks. Il est prévu d'offrir une large palette horaire pour cette formation continue afin de toucher un maximum de personnes intéressées.

Renforcer l'apprentissage de la lecture par l'approche syllabique

Mes premiers pas en lecture est le titre du nouveau manuel créé pour les élèves de 3P afin de les initier à la lecture. Cette réalisation concrétise le mandat donné par la cheffe du DFJC à la Direction pédagogique de l'enseignement obligatoire. Ce livre a bénéficié de la supervision de deux experts de l'apprentissage de la lecture: Michel Fayol, professeur émérite de l'Université Clermont Auvergne, et Anne-Françoise de Chambrier, didacticienne à l'UER Pédagogie spécialisée de la HEP.

Mes premiers pas en lecture propose une approche syllabique pour un apprentissage structuré de la lecture. Le manuel est accompagné d'une brochure d'exercices visant à favoriser le lien entre la lecture et l'écriture. Construit dans une perspective de pédagogie universelle, cet ouvrage encourage la différenciation de l'enseignement et permet aux élèves en ayant besoin une entrée facilitée dans la lecture. Le résultat est un instrument original dont le DFJC espère qu'il favorisera la réussite scolaire des élèves, à la fois par son caractère très progressif et par la confiance mutuelle qu'il veut établir entre l'école et les familles, dans l'intérêt des enfants.

Valoriser les langues anciennes

Un plan d'action pour renforcer l'attractivité de l'apprentissage des langues anciennes a été élaboré et déploiera ses effets lors des quatre prochaines années scolaires. Ce plan concerne toute la filière de l'enseignement du primaire au tertiaire. Il sera placé sous la responsabilité d'une déléguée aux langues anciennes chargée d'assurer sa mise en œuvre. Les objectifs principaux sont de sensibiliser le corps enseignant, les élèves et leurs parents, dès les cycles primaires et jusqu'au degré Secondaire II, à la plus-value apportée par l'étude du latin et du grec. Outre les évidentes compétences linguistiques, étymologiques et syntaxiques utiles à la compréhension et au maniement de la langue française, d'importantes compétences transversales, comme l'expression orale (argumentation, rhétorique), la structure du discours, la rigueur, la curiosité et l'esprit critique sont stimulés. C'est notamment pour mettre en avant ces compétences transversales qu'est née l'idée d'un concours cantonal de latin et de grec dont la première édition aura lieu en 2021-2022. Les autres aspects importants de ce plan d'action visent à favoriser l'ouverture des groupes de latin et de grec à l'école obligatoire comme au gymnase et permettre aux élèves de plus visiter le patrimoine culturel antique local.

Créer des séquences vaudoises d'histoire du genre et d'histoire environnementale

L'enseignement de l'histoire à l'école obligatoire s'enrichit de documents didactiques préparés sous la conduite de la DGEO. Trois séquences d'enseignement sur des thématiques d'histoire du genre sont proposées pour chaque degré scolaire. Elles s'inscrivent dans les objectifs d'apprentissage prescrits par le Plan d'études romand pour la discipline. Elles sont indépendantes les unes des autres et elles peuvent être mises en lien avec celles proposées par le nouveau moyen d'enseignement romand de l'histoire. Ce complément vise à promouvoir l'égalité filles-garçons à l'école et à donner une visibilité aux femmes du passé. Il ne s'agit pas simplement d'ajouter au récit quelques figures féminines célèbres, mais de mettre au jour les mécanismes de pouvoir propres aux sociétés d'autrefois, ainsi que la faculté d'action individuelle et collective des actrices historiques. Introduire des thématiques de genre permet ainsi de mieux équilibrer les savoirs enseignés et d'offrir davantage de modèles d'identification aux filles. Il ne s'agit pas pour autant de transformer l'enseignement du genre en cours de morale ou en cours politique, mais bien d'approcher le plus possible l'objectivité grâce à la démarche historique, et de convoquer une pluralité de points de vue à laisser s'exprimer en classe.

Pour éclairer les questions contemporaines touchant à la crise environnementale d'un point de vue historique mais aussi en lien avec la géographie, la rédaction de séquences en histoire environnementale sur le même modèle que celui de l'histoire du genre va débiter à la rentrée. Cette approche s'intéresse aux dimensions socio-écologiques des processus historiques, et leurs effets croisés sur les environnements à différentes échelles. Les séquences permettront aux élèves d'aborder les enjeux de la crise environnementale avec un recul nécessaire pour consolider une vue critique de ceux-ci.

Des projets pilotes pour intégrer les devoirs à la grille horaire

Au printemps 2021, une enquête intitulée « Devoirs intégrés » a été réalisée auprès des 93 directions d'établissements scolaires et 72 réponses ont pu être recueillies. Ce sondage visait à faire le point sur les dispositifs existants en matière de devoirs à domicile. Il a également permis d'identifier les plus prometteurs, dans le but de généraliser l'intégration des devoirs à domicile à la grille horaire des élèves. Les réponses ont aussi permis de dégager différentes pratiques utiles, dans un premier temps, à l'élaboration d'un projet pilote. La moitié des établissements répondants se sont déclarés favorables à sa mise en place en leur sein.

Dans ce contexte, le DFJC a décidé le lancement d'un dispositif de pilotage en plusieurs phases. Durant l'année scolaire 2021-2022, la première phase se développera autour de deux axes :

- constitution d'un groupe de travail ;
- sollicitation de trois établissements scolaires ayant déjà mis en place des pratiques d'aide aux devoirs afin d'obtenir une description plus approfondie de celles-ci ;
- lancement d'une première phase de pilotage dans quelques classes issues d'établissements volontaires.

Les fruits de cette expérience serviront à déployer la deuxième phase de pilotage où le dispositif s'étendra à des établissements entiers.

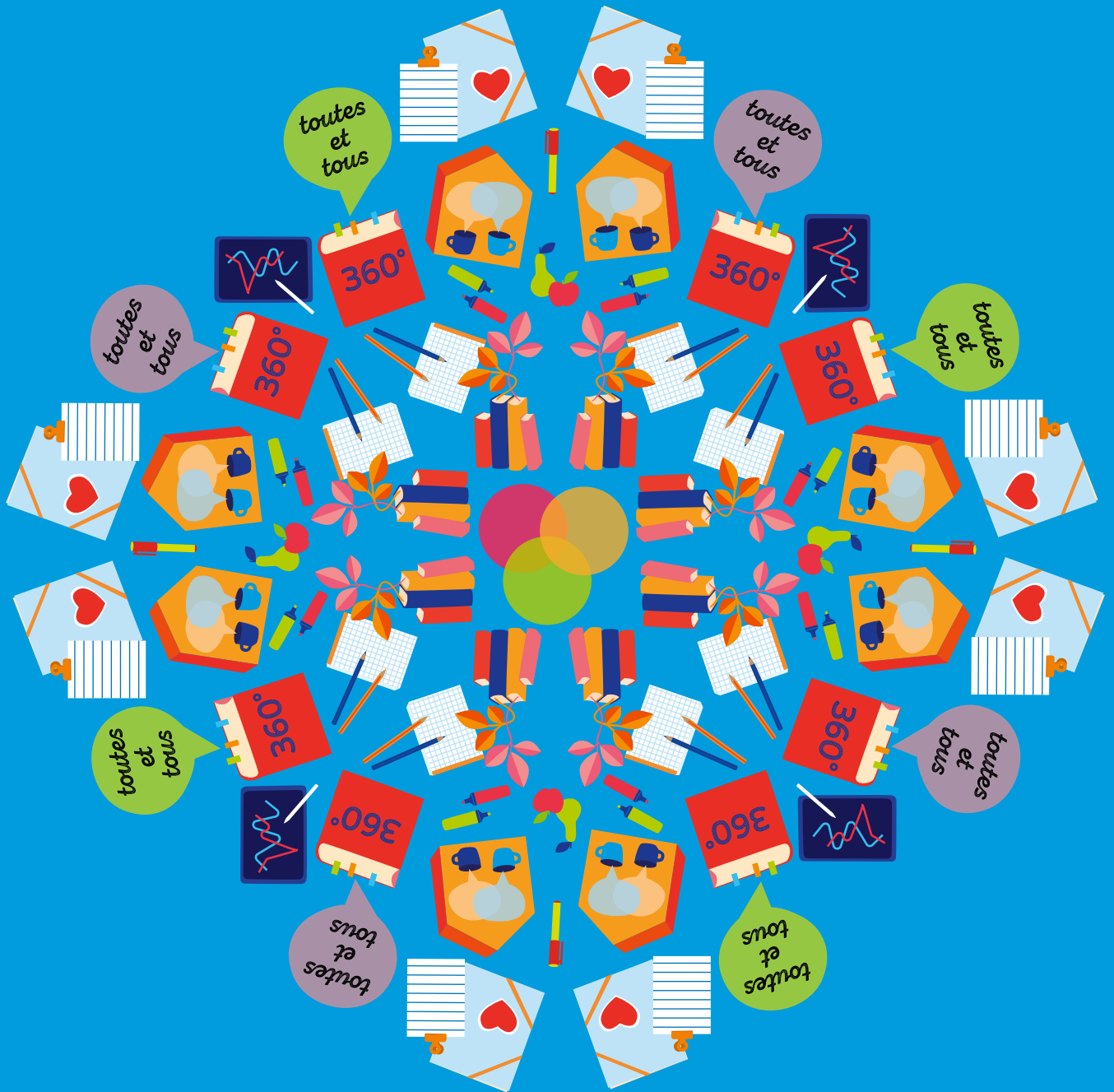
Un nouvel agenda de l'élève

Le cahier de communication ainsi que l'ensemble des agendas de l'élève ont fait l'objet d'une refonte et la nouvelle édition est disponible dès la rentrée scolaire 2021. Cette refonte découle de demandes venant du terrain et de remarques réunies lors de consultations menées par la Direction pédagogique de l'enseignement obligatoire auprès des associations professionnelles et de parents. Les évolutions introduites dans l'édition 2021 concernent notamment de nouvelles pages intégrant des consignes en lien avec :

- les responsabilités de l'élève, des enseignantes et enseignants et des parents vis-à-vis de l'agenda ;
- le travail scolaire en dehors du temps d'enseignement ;
- la procédure de l'établissement pour les absences et les congés ;
- l'éducation numérique (ch@rte et usage des écrans) ;
- les relations entre l'école et la famille ;
- la journée de l'écolière et de l'écolier (partage des responsabilités) ;
- la mise à disposition de fichiers numériques modifiables pour le corps enseignant.



LE 360°



LES ÉCOLES APPRIVOISENT LE 360° MALGRÉ LA PANDÉMIE

L'année scolaire 2020-2021 devait être celle de l'appropriation par les établissements scolaires du Concept cantonal 360° pour une école à visée inclusive. La pandémie de la Covid-19 n'a pas aidé à se placer en mode projet. Il était en effet peu recommandé de tenir des réunions ou des ateliers à plusieurs et impossible de convier à une journée pédagogique tout le corps enseignant et ses partenaires auprès des élèves. La visioconférence a vite montré ses limites : l'outil ne répond pas ou mal au besoin d'échanges directs, approfondis et larges que suppose la mobilisation de la communauté scolaire autour du 360°. L'objectif, rappelons-le, est de répondre aux besoins particuliers de tous les élèves par une organisation cohérente des prestations facilitant leur déploiement. Il en va d'une école respectueuse et soucieuse de garantir l'équité pour toutes et tous.

Les échos remontant du terrain portent toutefois à l'optimisme. Malgré la fatigue et une lassitude due à la situation sanitaire éprouvante (mars 2020/mars 2021), une belle dynamique s'installe dans les écoles de la scolarité obligatoire. Les 93 établissements ont tous désigné leur comité de projet 360° et 60% d'entre eux ont terminé l'inventaire de leurs besoins. Le délai pour finaliser les concepts d'établissement a été prolongé à juillet 2023, mais des établissements envisagent de rendre le leur en 2022.

Des directeurs témoignent

À l'invitation du DFJC, quatre directrices et directeurs ainsi qu'une doyenne responsable du projet 360° dans son école se sont réunis pour évoquer à bâtons rompus comment le travail avance dans leur établissement*. D'abord, elles et ils font le même constat : emmener les enseignantes et les enseignants sur le chemin de l'inclusion reste un défi. « Il manque en général au sein des écoles la vision et l'expérience d'une équipe de professionnel-le-s qui travaillent ensemble », constate un directeur. S'ajoute la crainte diffuse de ne plus pouvoir exercer le métier dans des conditions satisfaisantes. Manquant parfois d'informations, le corps enseignant ne se sent pas toujours directement concerné et hésite à s'engager dans les comités de projet, constate le panel. Les volontaires sont avant tout des actrices et acteurs déjà impliqués dans les prestations particulières ou qui ont des responsabilités. Le rôle des directions d'établissements est donc d'autant plus crucial : c'est à elles de donner l'élan et d'initier la collaboration renforcée qui est souhaitée entre le corps enseignant et les autres spécialistes comme par exemple les infirmières scolaires, les psychologues scolaires, les logopédistes, etc.

« On travaille à un changement de culture et il faudra du temps pour que le monde de l'école apprivoise cet objectif et y adhère. On sème des graines pour demain et après-demain », observe une directrice. Un directeur pointe le grand écart des calendriers : « La période dramatique de la Covid, avec ses incertitudes permanentes, a encore accentué la prédominance du court terme dans notre travail quotidien. Or, le 360° nous propulse vers le long terme. Ce chantier donne l'opportunité de fixer un cap, de préciser des objectifs de qualité. C'est stimulant à condition d'accepter que l'on apprend en marchant, y compris de certaines erreurs. »

Préparer le terrain

Le panel le souligne à l'unanimité, le 360° déclenche dans les comités de projet des échanges passionnants sur l'inclusion et les missions de l'école. Il faut d'abord préparer le terrain en cassant un mythe, déclare un directeur : « Non, le 360°, ce n'est pas intégrer tous les élèves dans la classe ordinaire. Il subsistera toujours des mesures séparatives dans des cas bien identifiés. » Sa collègue ajoute qu'il est aussi « primordial de reconnaître ce qui est déjà fait dans l'esprit d'une école soucieuse d'inclusion. Cela permet de concentrer nos efforts sur les pratiques clairement identifiées comme perfectibles. »

L'enjeu des ressources surgit rapidement dans les discussions au sein des établissements. Or, constate le panel, c'est « un faux problème » ou « un alibi pour ne pas bouger ». Un directeur le souligne : « Une condition de réussite est d'accepter qu'il soit possible de faire mieux avec nos ressources. Reconnaissons qu'elles sont importantes ; ailleurs on nous les envie... C'est notre responsabilité de les utiliser à bon escient. » Une directrice renchérit : « Les ressources dédiées aux élèves sont là. Ce qui manque, c'est du temps à consacrer au projet, à penser l'avenir à côté de tout le reste. » Les ressources allouées par le DFJC pour la gestion du projet sont appréciées. La création de postes d'éducatrices ou éducateurs en milieu scolaire (*lire page 31*) éveille beaucoup d'espoirs chez les directions d'école : « Cela fait 30 ans qu'on en parle, et maintenant ils sont là. Il faut s'en réjouir même si ces postes ne sont pas encore si nombreux. Les nouvelles prestations que les éducatrices et les éducateurs apporteront aux élèves, au corps enseignant et à nos directions, ce n'est que du bonus. »

LE DÉPLOIEMENT DU 360° À FIN MARS 2021

60 % des établissements ont fait les quatre premières étapes de la démarche, jusqu'à l'inventaire des prestations existantes, et celui des besoins.

72 % des établissements ont reçu un accompagnement par la HEP.

34 responsables de projet participent aux communautés de pratique, représentant **29** établissements (**31%**).

217 personnes (direction d'école, corps enseignant, PPLS, etc.) ont suivi la formation à distance « Apports théoriques école inclusive, démarche participative, gestion du changement » en octobre 2020.

*Sarah Christe, directrice EP Yverdon-Pestalozzi;
Marie-Christine Fasel, directrice EP Cossonay-Veyron-Venoge;
Muriel Ansermoz, doyenne EPS Villeneuve Haut-Lac;
Pierre-Etienne Gschwind, directeur ES Coppet-Terre Sainte;
Vincent Friderici, directeur EPS Lausanne-Béthusy



« Quand nous avons annoncé la fermeture de nos classes de développement, de nombreuses craintes ont été exprimées dans l'établissement. À la place, nous avons utilisé nos ressources du SESAF pour créer un pool d'enseignantes et enseignants spécialisés. Le pari, c'était non seulement de mieux aider les élèves des classes D désormais intégrés dans des classes ordinaires, mais aussi de soutenir un plus grand nombre d'élèves de manière préventive. Ça marche super bien et les résultats sont bons, avec beaucoup moins de redoublements. Aujourd'hui, plus personne ne remet en cause notre choix.

Une difficulté, c'est que le 360° ne correspond pas à un besoin explicite du corps enseignant. Du moins en apparence... Dès qu'on gratte, les besoins sautent aux yeux! Il y a une fragilité du corps enseignant face à des élèves ou des parents très exigeants. Des enseignantes et des enseignants s'épuisent et subissent les situations. Nous devons leur donner de nouveaux outils pour qu'ils redeviennent actrices et acteurs et construisent des solutions. Le vif intérêt pour les formations continues à la gestion de classe ou à l'enseignement différencié témoigne d'une grande envie de s'améliorer. Le 360° est un levier pour que l'école améliore durablement ses pratiques au bénéfice de tous les élèves. »

VINCENT FRIDERICI
Directeur de l'EPS Béthusy à Lausanne



MURIEL ANSERMOZ

Doyenne EPS Villeneuve Haut-Lac



« Le 360° est arrivé comme une aubaine dans mon parcours d'enseignante et de doyenne. J'y vois la possibilité de mieux intégrer dans l'enseignement ce que je tiens pour une évidence : les enfants apprennent à des rythmes différents. On l'observe dès l'école primaire, puis tout au long de la scolarité. Mais l'école, avec son cadre rigide, ses classes fermées et les grilles horaires où chaque période correspond à une matière, n'est pas la meilleure configuration pour respecter le rythme de chaque élève. Le 360° est un merveilleux terrain de jeu pour décroquer l'école, avec cette exigence de placer l'autonomie de nos élèves au centre de l'enseignement.

Le 360° ne doit pas nous enfermer dans le piège de concevoir une école pour les seuls élèves à besoins particuliers. C'est aussi une invitation

à améliorer l'école universelle. L'année écoulée, l'accent a donc été mis dans mon établissement sur le « socle universel », donc les prestations de base à tous les élèves. Le pari, c'est de dire qu'on peut faire différemment avec de meilleurs résultats pour tous nos élèves. Surtout avec les plus petits, dès l'école primaire.

Nous testons le décrochage en réunissant deux classes, une 3P et une 4P. Elles deviennent un seul ensemble avec ses îlots d'apprentissage variant selon les besoins des élèves. Les enseignantes travaillent en tandem, elles font tourner les tâches par groupes d'élèves. Les grands aident les petits. Les plus éveillés coachent les moins rapides. L'autonomie des élèves est mise en avant. Des apprentissages se font hors cadre, en forêt par exemple, grâce à une exploitation souple de la grille horaire. Dûment informés de ce projet qui promeut les apprentissages par le jeu et le plaisir, mais avec des exigences strictes en matière de discipline, les parents ont tous donné leur accord. Ils suivent l'expérience avec intérêt. Le dialogue avec eux s'en trouve amélioré. C'est un cercle vertueux. »

UNE PLATEFORME INTERACTIVE

La DGEO travaille à la création d'une plateforme dédiée au concept 360°, que chaque établissement pourra ensuite décliner selon ses besoins. Le point de départ, c'est l'expérience menée par l'EPS Villeneuve-Haut-Lac. Pour faciliter l'adhésion des enseignantes et enseignants au projet, il est apparu important de créer une plateforme interactive, simple d'usage, où sont déposés tous les documents utiles et où chaque actrice et acteur peut se sentir partie prenante de la démarche. Cet outil doit contribuer à rendre facilement accessible les informations essentielles et évolutives sur le projet 360°, tel qu'il se vit dans les établissements.

LES RESSOURCES PÉDAGOGIQUES

Le Concept cantonal 360° — Publié en décembre 2019, il s'inspire de la Déclaration de Salamanque sur les principes, les politiques et les pratiques en matière d'éducation et de besoins éducatifs spéciaux (UNESCO 1994). Celle-ci affirme le droit à la scolarisation de tous les enfants quelles que soient leurs caractéristiques particulières. Le Concept cantonal 360° explicite la politique publique visant une école vaudoise plus inclusive, qui prend en compte la diversité des besoins des élèves afin de permettre à chaque enfant de réaliser pleinement son potentiel. Une version actualisée du concept est annoncée pour 2023. L'enrichissement portera notamment sur les domaines médical, socio-éducatif et allophonie-migration.

Le document d'accompagnement « Programme personnalisé » — Destiné à clarifier l'accès aux programmes d'appuis personnalisés, ce document a été présenté aux conseils de direction des établissements scolaires et sera disponible pour le corps enseignant dans la foulée de la rentrée scolaire 2021.

La brochure vaudoise « Elèves HPI » — Annoncée pour l'automne 2021, elle apportera un éclairage sur les besoins des élèves à haut potentiel intellectuel (HPI). Avec des pistes pour accompagner leur parcours scolaire.

Guide de la différenciation — Ce guide, annoncé pour l'hiver 2021, est destiné au corps enseignant. Il proposera des pistes pour mettre en pratique la différenciation pédagogique, la gestion de classe ainsi que l'évaluation.

Moyens d'enseignement « allophonie » — En cours de rédaction, des manuels et des outils adaptés aux élèves allophones soutiendront le corps enseignant pour les apprentissages du français langue seconde. Ces outils sont annoncés pour le courant de l'année 2022.

DEUX NOUVELLES FORMATIONS CONTINUES POUR L'ENSEIGNEMENT

La mise en œuvre d'une école à visée inclusive, via le concept 360°, répond à un enjeu contemporain majeur, à savoir celui de garantir une école accueillant l'hétérogénéité des besoins de l'ensemble des élèves.

Il nécessite le développement de multiples compétences par les équipes et leur direction : mobiliser l'entier des actrices et acteurs de l'éducation, travailler sur leurs représentations ainsi que sur l'organisation du travail scolaire afin de rendre les pratiques pédagogiques réellement inclusives, développer des formes de travail collectif efficaces et une culture coopérative permettant l'émergence d'un sentiment commun de solidarité et de responsabilité face aux élèves et à leurs apprentissages, etc.

Afin de soutenir les établissements dans ce projet, la HEP a fait progressivement évoluer son offre de formation continue.

L'une des dernières nouveautés est le *CAS Différenciation et gestion de classe : enseigner pour et avec la diversité* destiné au corps enseignant de l'école obligatoire et post-obligatoire. Dès la rentrée 2021, une formation continue longue sera ainsi entièrement consacrée à la manière de prendre en compte l'hétérogénéité des élèves tout en favorisant les apprentissages individualisés. Il s'agira de co-construire des pratiques pédagogiques à visée inclusive, les éprouver, les promouvoir et les diffuser au sein des établissements scolaires.

Dans son soutien aux établissements, la HEP produit également des capsules vidéo pour appuyer les équipes dans la mise en œuvre d'une école à visée inclusive. La HEP offrira prochainement des capsules portant sur les pratiques pédagogiques. Au vu de la quantité importante de vidéos déjà disponibles, l'objectif est de travailler à partir des préoccupations et besoins de la communauté éducative vaudoise, en proposant un ancrage local.

Ces apports compléteront à l'avenir l'offre de formation continue déjà existante pour le 360°. À titre d'exemple, ces deux dernières années, la HEP a réalisé une quarantaine d'accompagnements de conseils de direction, de régionales réunissant des directions et d'équipes de projet. Ces accompagnements ont concerné 72 établissements au total dans le canton.

L'ensemble de l'offre de formation continue est construit non pas comme une juxtaposition de prestations mais comme un programme plus global visant à soutenir l'organisation du travail scolaire en faveur de la réussite scolaire et éducative de l'ensemble des élèves.

Dans le contexte sanitaire actuel, la difficulté de mobiliser le plus grand nombre dans un tel projet est évidemment renforcée et doit être prise en compte. Les accompagnements réalisés par la HEP auprès des équipes peuvent être considérés comme un levier pour les aider à engager l'ensemble des actrices et acteurs impliqués dans la mise en œuvre d'une école à visée inclusive.

LES PREMIERS BÉNÉFICIAIRES DES ÉDUCATRICES EN MILIEU SCOLAIRE DANS LA RÉGION « ALPES VAUDOISES »

Contrairement à d'autres pays, la Suisse n'a pas une longue tradition de travail social et éducatif en milieu scolaire. Or, ces dernières années, il a été constaté que les jeunes en mal d'intégration scolaire, qui bousculent l'institution tout en mettant en danger leur propre scolarité, deviennent plus nombreux. La nécessité de mieux répondre aux besoins socio-éducatifs de ces élèves s'inscrit tout naturellement dans le concept 360° dans sa visée d'une école plus inclusive. Dans ce contexte, la création d'un nouveau partenariat entre l'école et les spécialistes de l'action socio-éducative s'est imposée comme une mesure prioritaire.

Face à des élèves qui ont des difficultés de comportement et présentent un haut risque de décrochage scolaire, les directions d'établissement et le corps enseignant doivent pouvoir faire appel à une éducatrice ou un éducateur en milieu scolaire (ESS). À l'échelle du canton, c'est désormais le cas grâce à une mutualisation des ressources. Chaque région scolaire a créé son pôle éducatif en milieu scolaire, le PEMS. Chaque pôle réunit une équipe de quatre à sept ESS appelés à intervenir dans les écoles de la région, à leur demande. La taille de l'équipe varie selon l'effectif des enfants scolarisés dans chacune des huit régions scolaires.

Premier bilan de l'expérience pilote

Le dispositif, opérationnel depuis février 2021, peut désormais s'appuyer sur l'expérience pilote initiée par la région « Alpes vaudoises » dès janvier 2020. Un premier bilan en a été tiré par la Haute école de travail social de Lausanne (HETSL). Les constats, globalement positifs, sont assortis de recommandations pour que les PEMS apportent le maximum de bénéfices.

Le PEMS « Alpes vaudoises » a été confié à La Maison des Jeunes (MDJ), qui dispose d'une longue expérience du travail social auprès des jeunes. Il est composé de trois éducatrices en milieu scolaire et d'une responsable, elle-même éducatrice. L'équipe a commencé par définir son rôle, son fonctionnement et la palette de ses futures prestations aux six établissements de la région. Y sont scolarisés 5600 élèves, répartis entre 33 sites sur un vaste périmètre qui s'étend de la plaine (Aigle, Villeneuve, Bex) à la montagne (Pays-d'Enhaut et Ormons). Après une année, le PEMS suit en permanence quelque 120 situations dont 10 à 15% impliquent une fratrie.

Des interventions diverses

L'expérience « Alpes vaudoises » montre que les interventions des éducatrices prennent des formes diverses. Parfois, elles agissent directement auprès des enfants en difficulté et/ou de leurs parents. Parfois, elles viennent en classe pour favoriser une dynamique de groupe positive ou intégrative. Elles appuient régulièrement le personnel enseignant et les directions pour évaluer des situations aigües ou complexes et discuter les mesures souhaitables. Leur rôle transversal les conduit à s'impliquer dans la vie quotidienne de l'école : elles participent aux conseils de direction et collaborent avec le corps enseignant et toutes les actrices et acteurs de l'école, médiatrices et médiateurs, infirmières et infirmiers, psychologues, spécialistes PPLS, conseillères école-famille. Enfin, elles sont associées aux efforts de prévention et de détection précoce des situations difficiles.

Créer un climat de confiance participe de la réussite du projet, constate la HETSL. Cela suppose un dialogue continu et des expériences partagées, mais aussi des règles précises sur la circulation des informations. En concertation avec les directions d'école, la responsable du PEMS définit les types de situation justifiant de faire appel aux éducatrices. Cette régulation est nécessaire à la bonne marche du projet et à l'efficacité de l'aide apportée par les éducatrices, souligne la HETSL.

Une autre relation aux parents

Des bénéfices sont déjà relevés dans l'expérience « Alpes vaudoises ». Les éducatrices ont démontré leur capacité à apporter des réponses rapides aux demandes de l'école ; leur accueil s'en est trouvé facilité. Cela suppose de leur part beaucoup de flexibilité et de réactivité. Seul un travail d'équipe bien coordonné permet de répondre aux demandes en augmentation. La neutralité des éducatrices est saluée. On reconnaît leur capacité à toujours voir l'enfant derrière l'élève. L'autre atout des éducatrices est

qu'elles peuvent se rendre dans les familles pour soutenir les parents dans l'éducation et le quotidien en lien avec la scolarisation de leur enfant. Elles sont formées à ces interventions, qui sont vues comme de réelles plus-values par le monde de l'enseignement.

La fonction d'éducatrice ou éducateur en milieu scolaire ajoute un acteur dans le réseau des professionnel·le·s au chevet des élèves en difficulté. La complémentarité des métiers doit être bien établie et reconnue par toutes et tous, remarque la HETSL. L'expérience pilote montre que les directions des écoles ont un rôle crucial à jouer. Leur adhésion au projet et leur capacité à y rallier le corps enseignant aident à la bonne intégration des éducatrices du PEMS dans le quotidien de l'école.

Les PEMS des autres régions scolaires ont tous été créés avant la pause estivale. L'étape suivante pour eux consistera à trouver des modes de fonctionnement adaptés aux besoins des établissements, lesquels varient selon les régions et leurs caractéristiques sociales, économiques ou démographiques. L'autonomie laissée à chaque PEMS confie une grande responsabilité aux équipes sur le terrain. Le dispositif est un pari sur l'avenir. « Il vise des effets à long terme sur les élèves-enfants et le système scolaire », souligne la HETSL dans son bilan. Les impacts escomptés sont principalement : la diminution des parcours scolaires chaotiques et des scolarités achevées sans diplômes ; l'amélioration du dialogue avec les parents d'élèves en difficulté ; la promotion du développement affectif et social des jeunes ; et un meilleur repérage des parcours scolaires exposés aux échecs et à la rupture.



« Notre arrivée dans les écoles s'est faite en mode discrétion. Personne ne savait ce que nous pourrions proposer concrètement. Il y avait des craintes, mais aussi de l'enthousiasme. Nous avons perçu de réelles attentes, parfois démesurées. Nous avons cherché le dialogue avec les directions et le corps enseignant. D'abord faire connaissance. Puis passer du temps dans les couloirs, dans les salles des maîtres. On s'est apprivoisé. Et quand les échanges débouchent sur des résultats tangibles que l'on peut partager, c'est une réussite. »

GÉRALDINE GIGON

Éducatrice du PEMS des Alpes vaudoises

« Un message que nous avons martelé à l'école, aux élèves et aux familles, c'est qu'on allait co-construire tous ensemble des chemins nouveaux. Cela nous a amenées à constamment nous remettre en question et à interroger notre travail afin d'évaluer s'il répondait toujours aux attentes. Nous devons être flexibles pour nous adapter aux besoins des établissements. »

RACHEL BOICHAT

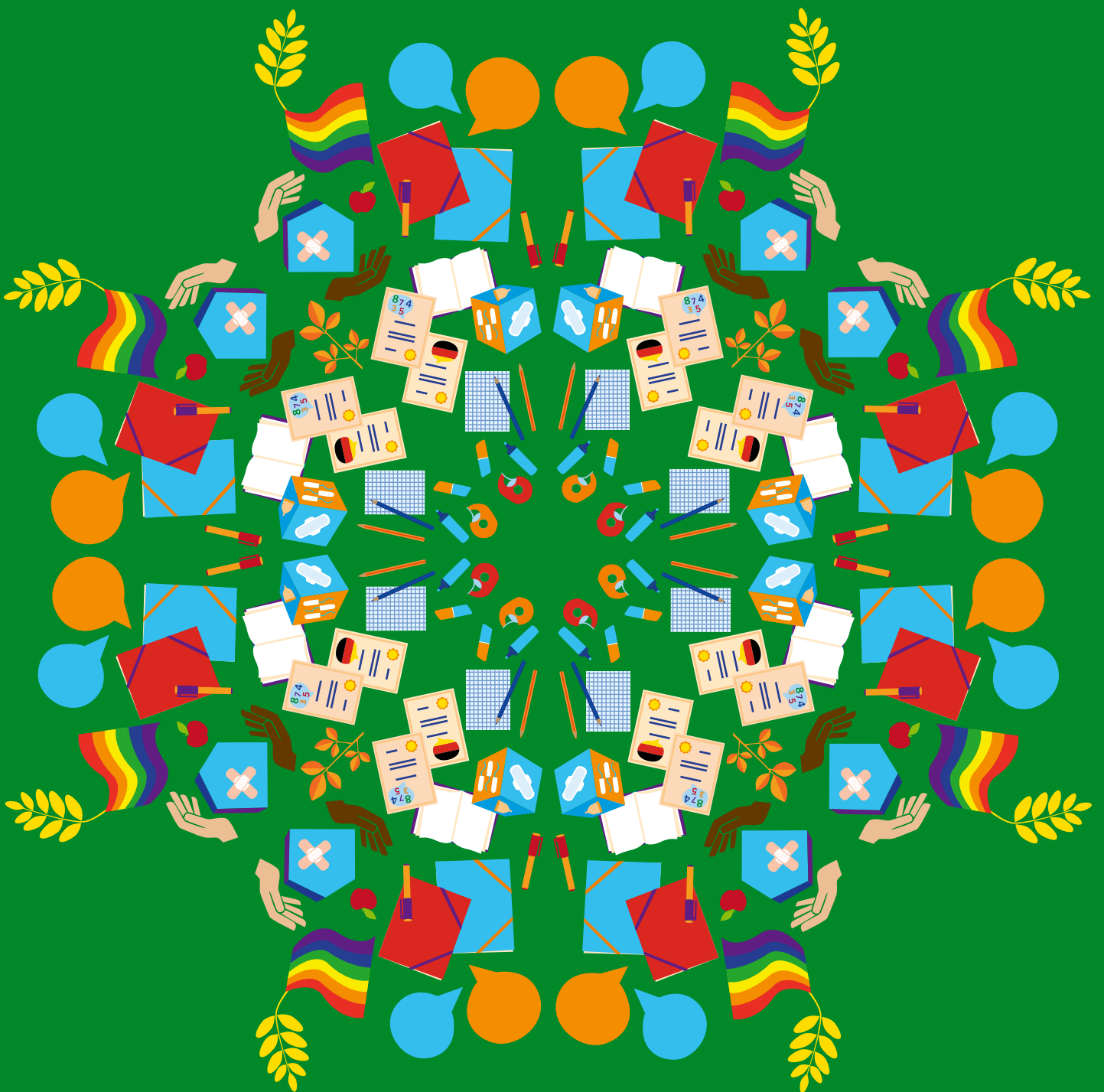
Éducatrice du PEMS des Alpes vaudoises

« Ce projet a du sens si nous faisons partie de l'école, si l'institution scolaire accepte notre rôle qui est de poser un autre regard sur le monde scolaire. Nous apportons une perspective différente sur des situations vues comme inextricables. Nous amenons une réflexion qui englobe tout le monde, l'élève et sa famille, la direction de l'école et le corps enseignant. On se donne ainsi une chance supplémentaire d'aider ces jeunes en difficulté. »

SABINA HAUSER

Éducatrice du PEMS des Alpes vaudoises

L'ACTUALITÉ DE LA RENTRÉE



PRÉVENIR ET TRAITER L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE DANS LES LIEUX DE FORMATION

Afin de poursuivre la lutte contre toute forme de violence et le renforcement du climat scolaire, le Secrétariat général du DFJC a recruté l'année passée une déléguée aux questions d'homophobie et de transphobie dans les lieux de formation. Entrée en fonction en septembre 2020, elle a pour mission la consolidation d'une politique de prévention et de traitement de l'homophobie et de la transphobie d'une part, et de protection de l'intégrité des élèves et des professionnel-le-s LGBTIQ ainsi que des familles arc-en-ciel d'autre part.

Depuis l'automne passé, l'experte collabore avec les actrices et acteurs en place telles que les directions générales, l'Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (UPSPS) et la HEP Vaud. Elle coordonne la plateforme cantonale qui réunit notamment les associations, fondations et entités actives sur ces questions ainsi que l'Unité PSPS. Elle reçoit et accompagne différentes demandes provenant d'écoles comme de parents.

Homophobie et transphobie en contexte scolaire

Les élèves LGBTIQ sont davantage la cible de violences (dont le harcèlement-intimidation entre élèves) et leur taux de tentative de suicide est plus élevé que celui de leurs camarades, notamment en raison de la stigmatisation et du manque fréquent de facteurs de protection (école, famille, etc.).

Les violences homophobes et transphobes ainsi que les tabous relatifs aux personnes LGBTIQ engendrent

d'avantage d'absentéisme et de décrochage scolaire; dégradent les conditions d'apprentissage et les processus de socialisation, le climat au sein des classes et de l'établissement, la santé et l'estime de soi; péjorent le sentiment d'appartenance et de sécurité à l'école; enraient les aspirations scolaires et professionnelles.

En outre, plus du tiers des élèves se définissant comme hétéro sont la cible d'homophobie. Dans ce sens, les enfants et les jeunes qui ne se plient pas aux stéréotypes de genre subissent fréquemment du dénigrement, que ce soit par leurs camarades ou des adultes de l'école, ce qui est ressenti comme d'autant plus injuste.

Pour ces différentes raisons, l'élaboration d'un plan d'action s'est montrée incontournable, pour que chaque personne puisse apprendre et travailler dans un environnement serein, étant ainsi bénéfique à l'ensemble de la communauté scolaire.

Un plan d'action en trois axes

Afin de répondre aux besoins du terrain, d'identifier les lacunes et de valoriser les actions existantes, le plan d'action se base sur la littérature scientifique, sur des études réalisées avec des élèves ainsi que sur des entretiens de recherche menés auprès d'une diversité d'actrices et acteurs de la scolarité obligatoire et postobligatoire du canton de Vaud. Ce plan d'action comprend trois axes et dix mesures; il a été présenté dans le cadre de la journée internationale contre l'homophobie et la transphobie.

AXE 1: Garantir un environnement d'apprentissage et de travail exempt de discriminations et respectueux des personnes, quels que soient leur orientation affective et sexuelle, leur genre, leur configuration familiale

- Expliciter la politique publique et renforcer le cadre institutionnel
- Actualiser les documents administratifs et fournir un accompagnement juridique et pratique
- Effectuer un suivi institutionnel de la politique publique de lutte contre l'homophobie et la transphobie

Doter tous les établissements d'un référentiel commun

AXE 2: Prévenir les violences homophobes et transphobes; promouvoir le respect envers les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, trans*, intersexes, queer ou en questionnement (LGBTIQ)

- Développer les compétences des professionnel-le-s de l'école
- Intégrer ces questions dans les enseignements en fonction des degrés scolaires
- Mutualiser et partager les pratiques professionnelles et pédagogiques
- Promouvoir des activités de sensibilisation auprès des élèves et par les élèves
- Consolider la communauté éducative (parents, partenaires, liens École-Culture)
- Visibiliser le réseau et les ressources

Identifier une personne-ressources formée dans chaque établissement

Visibiliser ces questions dans les pratiques éducatives, les enseignements et les projets

AXE 3: Réagir face aux situations d'homophobie ou de transphobie et les traiter

- Renforcer l'intervention des professionnel-le-s face aux violences homophobes et transphobes

Consolider la prise en charge des situations d'homophobie et de transphobie

Réduire le décrochage scolaire

Ces mesures visent à remédier au manque de reconnaissance, aux violences et au silence. Elles répondent aux besoins des établissements et s'inscrivent dans le concept 360°, participant aux démarches de consolidation d'une culture professionnelle non discriminatoire et de promotion de la santé, de l'égalité et de la diversité.

Dans le prolongement du dispositif vaudois de lutte contre les phénomènes de harcèlement-intimidation entre élèves, il s'agit de rappeler qu'il n'y a pas de place ni pour l'homophobie, ni la transphobie, ni toute autre forme de violence liée au genre ou à l'orientation affective et sexuelle dans les lieux de formation vaudois.

Prochaines étapes

À partir de la rentrée scolaire, le plan d'action s'étendra progressivement à l'ensemble des établissements du

canton. La marche à suivre concernant l'accompagnement des élèves trans et non binaires (cadre juridique et cadre de vie; prénom et pronom d'usage; toilettes, vestiaires, camps; etc.) sera précisée.

La déléguée collabore avec l'Unité PSPS pour l'élaboration de la formation interdisciplinaire cantonale des équipes PSPS (janvier et février 2022) sur ces questions, dans laquelle elle interviendra. Elle dispensera une formation continue à la HEP qui aura lieu en mars 2022 et poursuit la coordination de la plateforme cantonale précitée. Cette dynamique continuera avec les Hautes écoles et l'Université de Lausanne.

Les enjeux à venir consistent à systématiser et pérenniser des pratiques cohérentes afin que chaque personne puisse être elle-même et se sentir en sécurité, quel que soit le contexte de formation.

PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT-INTIMIDATION ENTRE ÉLÈVES

Différentes études menées entre 2003 et 2017 montrent qu'environ 10% des élèves de 15 ans sont la cible d'intimidation au moins une fois par semaine durant l'année. Et presque 5% des jeunes de cet âge admettent avoir intimidé d'autres jeunes. Si le taux de victimes baisse sensiblement avec l'augmentation de l'âge, il concerne encore 8% des jeunes de 18 ans.

Le harcèlement-intimidation entre élèves est un problème reconnu par le DFJC depuis 2015 avec l'annonce d'un plan d'actions. En 2018, une politique publique était lancée, visant la formation systématique de groupes de spécialistes dans toutes les écoles et tous les lieux de formation du canton. Au printemps 2021, le DFJC annonçait les résultats de cette mobilisation: plus de 80% des écoles de la scolarité obligatoire ont des équipes formées et des outils pour intervenir lors de situations de harcèlement-intimidation entre élèves. Les derniers établissements, un peu moins de 20%, ont initié le processus. S'agissant des écoles de l'enseignement spécialisé, un établissement pilote fonctionne et la formation démarre dans les écoles spécialisées. Quant aux établissements du postobligatoire, près de la moitié ont une équipe formée et un quart a entamé la démarche.

La méthode de la préoccupation partagée

L'Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (UPSPS) pilote la mise en place du dispositif de prévention des phénomènes de harcèlement-intimidation entre élèves. Deux cheffes de projet à l'UPSPS accompagnent les établissements scolaires pour qu'ils s'approprient le dispositif de prévention en plusieurs étapes. D'abord, une conférence de sensibilisation est donnée à l'ensemble des actrices et acteurs de l'école. Ensuite, la Méthode de la préoccupation partagée (MPP) est dispensée aux personnes-ressources de l'école: infirmières et infirmiers scolaires, médiatrices et médiateurs, éducatrices et éducateurs scolaires, psychologues scolaires et bien sûr des membres du corps enseignant. Ces spécialistes forment les équipes MPP qui seront appelées à intervenir de manière pertinente lorsqu'une situation d'intimidation entre élèves est portée à la connaissance de l'école. Un suivi de ces équipes MPP est mis en place par l'UPSPS. De plus, une référente pour les situations particulières d'élèves est à disposition des écoles et des parents.

S'inscrivant dans la thématique des violences, les phénomènes de harcèlement-intimidation entre élèves ont leurs spécificités. Ils se caractérisent par les éléments suivants: répétition de violences et phénomène de groupe exerçant une asymétrie et engendrant une incapacité à se défendre pour l'élève qui en est la cible. La pression à la conformité et la peur sont le ciment du groupe qui ne constitue pas un bloc monolithique. Une ou un élève devient la cible d'autres camarades qui l'embêtent, par exemple en lui donnant des surnoms, en cassant ses affaires, en l'excluant, en l'humiliant, voire en lui portant des coups.

Une approche non blâmante

Développée par le psychologue Anatol Pikas, la méthode de la préoccupation partagée (MPP) a été adaptée au contexte vaudois. C'est une approche non blâmante qui minimise les risques de stigmatisation et de représailles. Il s'agit de briser l'effet de groupe par de brefs entretiens individuels avec les élèves intimidatrices et intimidateurs présumés, mais aussi avec les témoins. L'objectif est que la souffrance cesse pour l'élève-cible, à qui un accompagnement est fourni en parallèle.

Cette méthode produit de bons résultats. Une évaluation menée par l'UPSPS en juin 2020 auprès des équipes MPP de la scolarité obligatoire vaudoise le montre: 88% des situations de harcèlement-intimidation entre élèves gérées avec la MPP se sont améliorées et 98% des équipes MPP estiment que la méthode apporte une plus-value à l'établissement.

L'année scolaire 2021-2022 sera utilisée pour affiner et harmoniser les pratiques entre établissements. Le dispositif doit être intégré de manière pérenne dans la culture des écoles de la scolarité obligatoire. Le déploiement du dispositif dans les établissements du postobligatoire ainsi que dans l'enseignement spécialisé sera poursuivi. L'objectif est que l'ensemble des élèves du canton se trouvent dans des écoles qui prennent en charge équitablement la prévention de ces phénomènes.

DES PRODUITS MENSTRUELS GRATUITS DANS LES LIEUX DE FORMATION

Il existe peu de données concernant la précarité menstruelle en Suisse. Cependant, diverses études internationales sur cette thématique interpellent. Une enquête par sondage réalisée en France a montré que 10 % des femmes déclarent parfois renoncer, pour elles ou pour leurs filles, à changer de serviettes ou de tampons aussi souvent que nécessaire par manque d'argent. Et 6 % des femmes relèvent que leurs filles ont déjà manqué l'école ou les cours car elles n'avaient pas de protections menstruelles.

Sensibilisé à cet enjeu de santé publique par des groupes de jeunes en formation et invité par le postulat Muriel Thalmann à apporter des solutions, le DFJC a décidé de mener un projet pilote. L'objectif est de faciliter et garantir l'accès à des protections périodiques dans les lieux de formation de la scolarité obligatoire et postobligatoire. Dès la fin du mois de mai 2021, des distributeurs de protections menstruelles ont donc été installés dans sept écoles, gymnases et écoles professionnelles du canton. Il est prévu d'équiper progressivement 45 autres lieux de formation durant l'année scolaire 2021-2022. Puis un bilan sera tiré de cette phase pilote qui permettra de mesurer les besoins avant une éventuelle généralisation de la mise à disposition de protections menstruelles au niveau postobligatoire, puis à l'école obligatoire.

Désamorcer des tabous

Ce projet pilote est conduit par les équipes santé des écoles, avec la collaboration d'élèves et l'appui notamment de la fondation PROFA. D'emblée, il a été décidé de profiter de la mise à disposition gratuite des produits

menstruels pour mener des actions de promotion de la santé et de prévention. Une réflexion sur les menstruations est faite avec tous les élèves. Elle souligne l'importance qu'il y a de garantir un accès à ces produits alors que les règles ne sont pas toujours régulières et peuvent arriver durant la journée d'école. Ainsi, l'expérience pilote vise non seulement des objectifs d'égalité entre femmes et hommes, mais aussi la diminution du tabou lié aux règles. Elle permet de lutter contre deux tabous, celui de la pauvreté et celui des règles.

L'installation des distributeurs dans les premiers établissements a donc été accompagnée par des animations. Des connaissances sont transmises sur l'anatomie, le cycle menstruel, ou encore les menstruations. C'est aussi l'occasion de montrer aux élèves les produits menstruels existants aujourd'hui, tant durables que jetables, et d'échanger sur leurs qualités et limites respectives. Dans les établissements du postobligatoire, un stand permet d'aborder ces questions avec les jeunes en formation. Des élèves, filles et garçons, sont impliqués dans ces actions. Ainsi, ce sont des groupes d'élèves qui ont trouvé le slogan pour accompagner l'arrivée des distributeurs dans leur école — *C'est réglé!* — ou qui ont imaginé le logo signalant les lieux où les distributeurs sont installés.

Les produits distribués sont biologiques et garantis sans éléments toxiques. La fourniture des distributeurs dans les 45 prochains établissements doit passer par un marché public. Le coût de la phase pilote, estimé à 160 000 francs, est financé par la Direction générale de l'enfance et de la jeunesse.

LA DURABILITÉ ENTRE DANS LES LIEUX DE FORMATION

La politique d'école durable est lancée

À la rentrée 2020, le DFJC esquissait les grands axes de sa politique d'école durable et entamait les premiers travaux pour la déployer dans les établissements de l'enseignement obligatoire et postobligatoire, à l'instar d'un observatoire de la durabilité mené dans 17 écoles. Pour concrétiser cette volonté, une demande de crédit d'investissement de sept millions a été déposée au Grand Conseil dans le cadre du Plan climat cantonal. En attendant son traitement, les premières mesures de cette politique se concrétisent déjà lors de cette rentrée scolaire.

Des projets pédagogiques innovants en lien avec le climat pourront être stimulés grâce à un appel à projets pilotes destiné aux 120 établissements scolaires et lieux de formation du postobligatoire. Cette démarche pourrait intervenir au début de l'année 2022 en cas d'obtention du crédit auprès du Grand Conseil. Des camps interdisciplinaires, des démarches d'enseignement en extérieur et de multiples idées encore inédites pourront être ainsi soutenus financièrement. Ces projets visent à ce que les élèves acquièrent des connaissances mais également des compétences qui leur permettront de faire face aux enjeux climatiques : apprendre à collaborer, à être créatif et à passer à l'action sont autant de ressources qui doivent aider les jeunes à se projeter dans un avenir qui ne soit pas chargé d'angoisse.

Un module de cours élaboré par la Formation en Direction d'Institutions de Formation (FORDIF) a été

créé dès cet automne afin d'accompagner les directions d'école dans l'élaboration d'une stratégie de durabilité à l'échelle de leur établissement. Plusieurs établissements ont d'ores et déjà désigné une référente ou un référent durabilité qui contribue à la mise en œuvre d'une culture de la durabilité à leur échelle. Cette dynamique devra avoir abouti pour la rentrée scolaire 2023 dans l'ensemble des établissements.

Une plateforme pour le corps enseignant

Lancée en 2020, la plateforme durabilité vise à accompagner le corps enseignant de la scolarité obligatoire et des filières postobligatoires dans l'évolution de leurs pratiques. Elle leur offre des outils pour aborder les enjeux de la durabilité avec leurs élèves. Elle vise à faciliter le transfert des savoirs scientifiques les plus récents vers l'enseignement. Proposant jusqu'à présent des occasions de rencontres, par le biais d'une journée annuelle et de formations continues, la plateforme offre dorénavant également un outil en ligne, à l'adresse ecolevauudoise-durable.ch. Ce site facilite l'accès à des informations et à des ressources qui permettent de renforcer l'éducation à la durabilité dans toutes les disciplines et les niveaux scolaires. La vision du DFJC en matière d'école durable y est présentée, ainsi que des explications sur les concepts de durabilité et d'éducation à la durabilité, pour renseigner le plus grand nombre d'actrices et acteurs sur le terrain. Ce site est appelé à évoluer en même temps

que les pratiques se renforceront. D'autres ressources, en particulier pédagogiques et qui répondent à tous les niveaux scolaires, seront peu à peu ajoutées. Des possibilités d'enseignement en extérieur et un annuaire de spécialistes seront également accessibles dans le courant de l'année.

Des voyages d'études plus durables

En 2020, la décision de renoncer aux déplacements en avion pour les voyages d'études était annoncée dans le cadre du Plan climat cantonal. Il s'agissait de diviser au moins par cinq leur impact carbone. La crise sanitaire s'est invitée et elle a tout simplement empêché les sorties de plusieurs jours. Le guide des voyages d'études durables édité à la rentrée 2020 reste d'actualité tant pour les conseils prodigués que pour les exemples inspirants recueillis auprès d'enseignantes et enseignants vaudois. Ce guide a pour objectif d'accompagner le corps enseignant et les élèves dans leurs nouvelles pratiques. Il est une invitation à les considérer sous l'angle de la durabilité.

L'UNIL bâtit durable

La durabilité est l'affaire de toutes et tous. Les institutions de formation se doivent d'être exemplaires, notamment afin d'inspirer l'ensemble des élèves et des étudiantes et étudiants. Pionnière en la matière, l'UNIL accueillera à l'horizon de 2028, sur le Campus de Dorigny, un nouveau bâtiment conçu de A à Z selon des critères durables.

Il sera dédié aux sciences humaines. Le concours a été lancé en mai 2021. Au-delà de la qualité architecturale et du critère économique, le jury appelé à désigner le projet lauréat portera une attention particulière aux enjeux de durabilité : l'innovation en matière d'insertion du bâtiment sur un site exceptionnel ; les matériaux prévus ; l'exemplarité pour la préservation du climat et la sobriété énergétique ; la création d'espaces de qualité pour le travail, l'enseignement et la collaboration des utilisatrices et utilisateurs. Le futur bâtiment hébergera des bureaux individuels et partagés, trois aulais de 120 à 200 places, cinq salles de cours à 50 places, des places de travail pour les étudiantes et étudiants, un restaurant de 150 places et des locaux dédiés à la logistique.

La mise à disposition d'infrastructures garantissant de bonnes conditions d'études participe de l'attractivité des filières d'études proposées par l'UNIL, spécialement dans un contexte d'augmentation constante des effectifs estudiantins (plus de 30 % ces dix dernières années). L'usage modéré du sol et le respect des objectifs du label « Site à 2000 Watts en transformation » attribué à l'UNIL en 2019 sont au cœur des impératifs de durabilité partagés par l'État de Vaud, maître d'ouvrage, qui a placé haut dans ses priorités politiques son devoir d'exemplarité en la matière. Les résultats du concours seront dévoilés le 15 novembre 2021. La mise en service est prévue pour la rentrée 2028.

MULTIPLIER LES ÉCHANGES LINGUISTIQUES

Suite au plan d'action cantonal décidé pour promouvoir les échanges linguistiques, des référentes et référents sont désignés dans chaque établissement de la scolarité obligatoire pour faciliter sa mise en œuvre. En juin 2021, plus de 80 % des établissements avaient franchi le pas et 82 référentes et référents étaient identifiés. L'heure est à la mise sur pied de projets concrets permettant à toujours davantage d'élèves de bénéficier d'un échange avec une autre région linguistique au moins une fois au cours de leur scolarité ou formation. L'apprentissage des langues étrangères prend ainsi tout son sens et l'enseignement des langues est valorisé.

Plusieurs établissements envisagent d'impliquer des volées entières d'élèves dans des programmes destinés à créer des liens et favoriser les échanges linguistiques et interculturels. Des partenariats solides seront ainsi scellés par des écoles vaudoises avec des écoles du pays. Cela permettra d'établir de manière pérenne et simple des contacts réguliers entre enseignants, élèves et parfois même parents. Une nouvelle plateforme des échanges a été créée au niveau de la Direction pédagogique de l'enseignement obligatoire. Cet outil permettra de centraliser toutes les informations relevant de la mobilité. La tâche du corps enseignant s'en trouvera facilitée.

Un partenariat prometteur

Le projet de sceller un partenariat Mobilité avec un canton alémanique était à bout touchant en juin 2021. La démarche doit se concrétiser après la rentrée avec la signature d'une déclaration d'intention, qui sera suivie de déclinaisons concrètes pour la scolarité obligatoire, le gymnase et la formation professionnelle. Ce projet exprime une volonté commune de dynamiser les échanges linguistiques. L'accord profitera aux élèves et jeunes en formation des deux cantons, ainsi qu'aux corps enseignants. Le projet est orienté sur la levée pragmatique des obstacles aux

échanges à motif linguistique. Ce partenariat bilatéral ne sera pas exclusif. Des contacts plus étroits pour concrétiser des échanges linguistiques sont aussi noués par le DFJC avec deux autres cantons alémaniques.

Le DFJC participe aussi activement au projet Culture Mobile soutenu par le Forum du bilinguisme. Des enseignantes et enseignants vaudois deviennent des ambassadrices et ambassadeurs de la Suisse romande le temps d'une journée du côté de la Limmat. Les volontaires (une petite dizaine étaient inscrits à fin juin 2021) se rendent dans des classes du canton de Zurich pour y enseigner le français de manière vivante auprès de classes primaires ou secondaires. Les contacts ainsi créés pourront déboucher, à terme, sur des partenariats intéressants entre écoles des deux cantons.

Sur le plan pédagogique, un travail est mené pour développer des exemples de séquences d'enseignement relevant de l'approche actionnelle et les proposer aux chef-fe-s de file d'allemand, d'anglais et d'italien du canton. S'ensuivra une formation à la HEP qui doit permettre d'impliquer plus activement l'ensemble des élèves dans l'apprentissage des langues, notamment par projets. Enfin, pour répondre à une demande du terrain, un diplôme additionnel pour enseigner l'allemand sera proposé par la HEP, sur le modèle de celui dédié aux mathématiques, qui a connu un vif succès.

COVID-19: RÉAGIR FACE AUX DIFFICULTÉS SCOLAIRES ET PSYCHOSOCIALES DES JEUNES

Depuis 18 mois, les jeunes démontrent d'une solidarité à toute épreuve en appliquant les mesures sanitaires destinées à protéger les plus vulnérables. Ils ont suivi l'enseignement à distance, ont porté le masque en classe et ont accepté de diminuer drastiquement leur vie sociale à un âge où celle-ci joue un rôle très important. L'État avait le devoir de fournir des réponses à leurs difficultés à la hauteur de cette solidarité exemplaire. Elles se déploieront sur plusieurs mois, voire plusieurs années, car cette épreuve laissera des traces durables. Depuis plus d'une année, le DFJC s'emploie à construire ces réponses, de l'école obligatoire aux hautes écoles.

Sur le plan pédagogique, il a fallu combler les retards individuels accumulés, notamment pendant l'enseignement à distance. Entre août 2020 et juin 2021, les élèves de l'école obligatoire et de l'école postobligatoire ont pu bénéficier de 40 000 périodes supplémentaires d'appui. De plus, 200 élèves souffrant d'absentéisme chronique voire de phobie scolaire ont reçu un accompagnement pédagogique individuel.

Le DFJC a également renforcé les réseaux de soutien dans les écoles: les PPLS ont pu déployer une aide ciblée pour réduire, notamment, les symptômes anxieux ou les

troubles d'humeur grâce à la libération de près de 5000 heures supplémentaires. Au postobligatoire, un projet pilote de travailleur social a été lancé et bientôt tous les lieux de formation bénéficieront de la présence d'un psychologue scolaire.

Pour faire face aux situations les plus critiques, la Direction générale de l'enfance et de la jeunesse a, quant à elle, créé dix places supplémentaires dans ses foyers d'urgence et renforcé ses équipes ambulatoires. Elle a également soutenu financièrement la création de camps pendant les vacances.

Finalement, les hautes écoles, ont toutes renforcé leurs mesures de soutien, qu'elles soient financières ou psycho-sociales. La Direction générale de l'enseignement supérieur a accompagné cet effort par des moyens financiers exceptionnels dédiés, leur permettant d'aider plusieurs centaines d'étudiantes et étudiants précarisés par la crise.

Certaines de ces mesures — les appuis scolaires notamment — seront reconduites à la rentrée, alors que d'autres seront décidées ces prochains mois, au fur et à mesure selon l'évolution des besoins des jeunes.

ATTENTION À LA SANTÉ DES JEUNES EN PÉRIODE DE PANDÉMIE

Manque de contacts sociaux, horizons bouchés: la longue période de pandémie, avec son lot de restrictions sanitaires, a particulièrement affecté les jeunes. Une étude de l'Université de Bâle sur le stress psychologique de la population suisse a révélé que 29% des 14-24 ans présentaient des symptômes dépressifs graves durant la deuxième vague (la tranche d'âge la plus touchée). Par ailleurs, la ligne d'aide pour les jeunes proposée par *Pro Juventute*, le No d'appel 147, a enregistré en 2020 93% de consultations supplémentaires liées à la crainte de perdre des amis. Plus récemment, le sondage « Pas au top à cause du corona? », effectué par Unisanté, la Ville de Lausanne et Ciao auprès de plus de 7000 jeunes de 10 à 25 ans en Suisse romande, a aussi décrit un tableau sombre: 80% des personnes interrogées ont déclaré avoir souffert d'être privées de leurs activités extrascolaires si bénéfiques pour leur équilibre global.

Alerté par ces chiffres et des retours convergents du travail social auprès des jeunes dans les communes, le DFJC a décidé de déployer plusieurs mesures nouvelles pour soutenir les jeunes et leur permettre de se ressourcer. Deux appels à projets ont notamment été lancés en février dernier. Pour trouver un financement, les projets déposés devaient être concrétisés dans un délai bref et permettre aux jeunes de créer ou maintenir des liens. Ils pouvaient aussi leur apporter un appui social et contribuer ainsi à réduire leur stress. Le public des 16-25 ans était la cible prioritaire.

La Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ) a coordonné l'opération. Sur quelque 90 projets déposés, près de 50 ont reçu une aide financière. Douze d'entre eux sont organisés en milieu scolaire via un soutien de l'Unité PSPS. Les projets soutenus sont variés tant

par le domaine (culture, promotion de la santé, loisirs, prévention, etc.) que par leurs dépositaires (commune, association, groupe de jeunes, entité publique cantonale, etc.). Voici quelques projets organisés en dehors de l'école, à titre d'exemple:

Container de rencontres et d'animations à Etoy — Un groupe informel du Centre des jeunes d'Etoy a créé un espace de rencontres et d'animations pour les 14-22 ans autour d'un container de chantier réaménagé. Le projet est géré par les jeunes avec l'appui de spécialistes du travail social selon le principe dit de la « gestion accompagnée ».

« Laisse pas traîner ton (co)vide » à Payerne — Le projet offre des espaces de jeux, de création artistique, d'études, de parole et de rencontres. Des spécialistes du travail social de proximité encadrent ces activités qui ont investi la grande halle de Payerne.

Ateliers de cohérence sociale à Lausanne — Le Service universitaire de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent (SUPEA, CHUV) a mis en place des groupes d'initiation à la cohérence cardiaque pour les 16-20 ans. Au programme: comment bien respirer, gérer ses émotions et sa vie sociale pour maîtriser son stress et être plus résilients.

La liste des projets soutenus est disponible sur le [site de ciao](#). Le soutien apporté à ces projets aura parfois contribué à créer des petits jobs pour des jeunes, alors que l'offre se faisait plus rare. L'aide a aussi bénéficié à des personnes du secteur culturel, lequel a beaucoup souffert de la crise sanitaire.

DES CAPACITÉS ACCRUES DANS LES GYMNASES

En raison de la croissance démographique vaudoise et de l'attractivité des formations générales qui ne se dément pas, les gymnases vaudois doivent accueillir toujours davantage d'élèves. En août 2021, 13 550 élèves suivront une formation dans un gymnase du canton, soit 850 de plus que l'an dernier. Pour pouvoir les accueillir sans restrictions, un important effort logistique est consenti pour cette rentrée. Du côté de Bussigny, c'est un nouveau gymnase, le 12^e du canton, qui ouvrira ses portes. Tandis qu'à Burier, Etoy et Payerne, de nouveaux locaux augmenteront les capacités existantes.

La première rentrée du Gymnase de Bussigny

Après plusieurs mois d'une profonde transformation, l'ancien complexe « Business Village » offre désormais tous les espaces nécessaires à un gymnase : 30 salles de classe polyvalentes, des salles spéciales et de sciences, une salle des maîtres, une cafétéria, un restaurant de 200 places et une bibliothèque. Les espaces de restauration seront placés sous l'égide du COFOP qui proposera des mets préparés par des jeunes en formation. Corps enseignant, élèves et personnel administratif, ce sont près de 500 personnes qui s'installeront dès août 2021 au Gymnase de Bussigny.

28 nouvelles classes sur trois sites

Le Gymnase de Burier, à l'étroit depuis plusieurs années, s'agrandit. À la faveur d'une première extension, l'établissement accueillera quelque 200 élèves supplémentaires à la rentrée 2021. Un deuxième agrandissement d'une ampleur comparable permettra d'ouvrir une dizaine de classes de plus à la rentrée 2022. La capacité sera ainsi portée à quelque 2100 élèves, mais seulement pour une durée limitée. La prochaine construction du Gymnase du Chablais à Aigle permettra de détendre la situation dans l'Est vaudois, et donc de ramener le nombre d'élèves accueillis au Gymnase de Burier à une jauge inférieure.

Rattaché au Gymnase de Nyon, le site de La Côte à Etoy hébergera dès la rentrée d'août quelque 250 élèves supplémentaires. Ce site a accueilli sa première volée de gymnasiennes et gymnasiens en août 2020. Quant au Gymnase intercantonal de la Broye, grâce à son extension flamboyante, il pourra accueillir, à terme, près de 1500 élèves en provenance des cantons de Vaud et de Fribourg.

L'ouverture de ces nouvelles classes donne une bouffée d'oxygène à l'ensemble des gymnases vaudois. Les élèves pourront ainsi bénéficier d'un environnement propice à l'enseignement durant tout le cursus gymnasial. Selon les dernières projections, le nombre de jeunes qui fréquenteront le gymnase va continuer de croître ces prochaines années, rendant indispensable la construction de deux nouveaux gymnases. Si tout se passe bien, ces établissements seront inaugurés à la rentrée 2024-2025 pour le gymnase du Chablais à Aigle, et en 2025-2026 pour celui d'Échallens.



LE CHANTIER DE LA NOUVELLE MATURITÉ, UN CALENDRIER ET DES CONSULTATIONS

Pourquoi changer ?

Le projet *Évolution de la maturité gymnasiale* entend préserver la qualité de la maturité gymnasiale et garantir à long terme l'accès sans examen aux universités. Pour y parvenir, la réforme emprunte deux chemins : concilier la diversité des pratiques avec le respect d'exigences minimales et favoriser les innovations pertinentes en regard du contexte éducatif et sociétal qui a beaucoup évolué depuis 1995, année de la dernière révision des textes de référence.

L'école de maturité a un mandat incontesté : elle doit rester la filière qui forme des jeunes gens aptes aux études universitaires par l'acquisition d'une culture générale exigeante et d'une « profonde maturité sociale ». Cette finalité est fixée à l'article 5, alinéa 1 du règlement sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (RRM, 1995).

En comparaison internationale, le certificat suisse de maturité se distingue par le fait qu'il donne libre-accès à toutes les filières d'études dans les hautes écoles helvétiques – si l'on excepte le *numerus clausus* en médecine en vigueur dans certaines universités. Le nombre élevé de disciplines obligatoires au programme en est le corollaire. Autre singularité du modèle helvétique : contrairement à presque tous les autres pays, la Suisse n'organise pas de manière centralisée ses examens de maturité et ne les a pas standardisés. Le degré élevé d'autonomie laissé aux cantons et aux gymnases est généralement perçu comme un acquis.

Une fois mise en œuvre selon les sensibilités et traditions cantonales, la réglementation nationale de la maturité relève actuellement une grande hétérogénéité des études gymnasiales. Les différences portent sur la durée de la formation, la palette des disciplines proposées, l'organisation des cursus et des examens ainsi que sur leur évaluation. Cette hétérogénéité a suscité des critiques grandissantes notamment quant à la garantie de l'aptitude générale aux études. Le vaste état des lieux sur le gymnase suisse publié par le professeur Franz Eberle de l'Institut des sciences de l'éducation à l'Université de Zurich (*L'éducation au gymnase*, CDIP, 2013) a renforcé les doutes. Il a pointé « la nécessité de réduire les effets négatifs de l'hétérogénéité des études gymnasiales en Suisse » pour que la maturité reste le sésame ouvrant les portes de l'université. Son analyse a posé les jalons pour une réforme.

Le besoin d'agir a été reconnu en janvier 2020 par les deux autorités coresponsables de la formation gymnasiale, à savoir les cantons réunis au sein de la Conférence des directrices et directeurs de l'instruction publique (CDIP) et la Confédération représentée par le Département de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR). Ils ont alors fixé les contours de l'actuelle réforme.

Un chantier complexe et un nouveau calendrier

Les travaux en cours se concentrent sur la révision des deux textes de référence pour la maturité gymnasiale, soit le règlement sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (RRM) de la CDIP et l'ordonnance sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (ORM) du Conseil fédéral. L'autre volet est la refonte du plan d'études cadre, le PEC.

Le nouveau calendrier prévoit des décisions politiques sur les textes réglementaires vers fin 2022, suivies d'une entrée en vigueur en été 2023. Les cantons auront alors plusieurs années pour s'adapter. La révision du PEC, elle, se prolongera logiquement jusqu'en 2023 puisque le Plan d'études cadre devra interpréter le nouveau cadre réglementaire et y adapter les contenus de l'enseignement.

Où en est-on ?

L'année 2020-2021 a été une période de travail importante dans les quatre groupes de projet : le groupe « Harmonisation de la durée minimale de la maturité gymnasiale » ; le groupe « Vérification de l'adéquation des autres dispositions du RRM/ORM » ; le groupe « Clarification des responsabilités et des compétences dans le domaine de la qualité de la formation gymnasiale (gouvernance) » ; et le groupe « Actualisation du Plan d'études cadre de 1994 ». Chaque groupe a déposé son rapport final, avec des recommandations. Le site du projet, www.matu2023.ch, donne un aperçu complet de tous ces travaux. Il permet de consulter tous les documents de base aujourd'hui en discussion.

Les conclusions provisoires des quatre groupes de projet ont été mises en consultation « interne ». Deux procédures distinctes sont ouvertes pour faire remonter des réactions à ce stade des travaux.

La première consultation restreinte, achevée à mi-juillet 2021, a porté sur la réécriture du RRM/ORM, la durée des études gymnasiales et la gouvernance, ces trois volets constituant un ensemble cohérent. Les commentaires récoltés permettront aux instances pilotant la réforme de préparer la synthèse des ajustements identifiés à la fois comme les plus pertinents et les plus susceptibles de réunir un consensus. Cette synthèse sera présentée d'ici la fin de l'année 2021. Cette étape ouvrira la phase politique du processus. Une large consultation de tous les milieux intéressés sera alors organisée au printemps 2022. Puis les décisions sur la révision des textes réglementaires pourront être prises vers la fin de 2022.

L'autre consultation lancée porte sur les résultats intermédiaires des travaux de révision du PEC. Elle court jusqu'à fin septembre. Dans ce cas, les cantons consultent leurs établissements, et donc le corps enseignant. Le recueil des réactions se fait via les files de discipline et les directions d'établissement.

Quels grands changements se dessinent ?

L'issue de la réforme est encore incertaine. Car les attentes des multiples acteurs concernés par les études gymnasiales varient beaucoup. Plusieurs tensions se sont exprimées lors des travaux. Par exemple entre, d'une part, le besoin d'une régulation centrale accrue et, d'autre part, la confiance placée dans les cantons, leurs gymnases et le corps enseignant pour atteindre les objectifs assignés aux études gymnasiales. Ou encore à propos de l'équilibre à trouver entre la garantie d'une culture générale exigeante et la possibilité donnée d'acquérir des compétences plus pointues dans certaines disciplines. Certaines décisions sont prises au plan national, mais ce sont surtout des tendances visant à plus d'harmonisation et une comparabilité accrue qui apparaissent dans les rapports finaux présentés par les quatre groupes de travail.

Durée minimale de la formation gymnasiale — En lançant le chantier « Evolution de la maturité gymnasiale » le 24 octobre 2019, la CDIP a décidé d'emblée de fixer à quatre ans la durée minimale des études gymnasiales. Cette mesure concerne tout particulièrement le Canton de Vaud. Avec Neuchâtel, le Jura et la partie francophone de Berne, le cursus conduisant à la maturité gymnasiale y est toujours organisé en trois ans. Or, cette situation ne permet plus d'atteindre les objectifs fixés aux études gymnasiales. Le groupe de projet a conclu au fait que les cantons conserveraient une réelle marge de manœuvre pour organiser le cursus en quatre ans. Le délai a été discuté. En raison des importants enjeux financiers et d'infrastructures qu'il implique, il est admis que ce délai sera important. La première volée vaudoise certifiée en quatre ans devrait achever son cursus au plus tôt en 2033, plus probablement en 2035. La décision finale sur ce délai reviendra à la CDIP.

Révision du RRM/ORM — C'est le volet phare de la réforme. À partir de deux rapports déposés, celui du groupe de travail et celui d'un groupe d'expertes et experts, c'est aussi le volet pour lequel les futurs arbitrages politiques seront les plus difficiles. La liste des disciplines requises pour atteindre les objectifs assignés à la maturité est questionnée, de même que la pondération des différents domaines d'études et les parcours possibles pour les gymnasiennes et gymnasiens. Les disciplines sujettes à examen et les conditions de réussite sont rediscutées. Une piste évoquée consiste à rendre obligatoires la philosophie, les arts visuels et la musique pour tous les élèves. Parallèlement, les parts respectives des domaines d'études Langues et MINT devraient s'équilibrer. Une autre tendance structurelle discutée est l'organisation des études gymnasiales en deux cycles : un premier cycle de deux ans en tronc commun, axé sur les compétences de base garantissant une vaste culture générale, et un second cycle de deux ans permettant l'approfondissement de certaines disciplines selon des choix individuels. L'option complémentaire pourrait ainsi être renforcée en lui attribuant la qualité de seconde option spécifique. D'une façon générale, la marge de manœuvre des cantons sur la répartition des domaines d'études serait réduite à 10 % et la comparabilité intercantonale des certificats de maturité délivrés s'en trouverait accrue.

Gouvernance et Qualité — Le groupe de projet a déposé un rapport qui clarifie les responsabilités entre les acteurs de la formation gymnasiale. Il traite de l'application des nouvelles règles, en veillant à la qualité et plus encore à une certaine comparabilité des résultats atteints par les candidates et les candidats à la maturité gymnasiale.

Actualisation du PEC — Le groupe de projet a pu compter sur des spécialistes délégués par les cantons, à savoir des enseignantes et enseignants et des chef-fe-s de file dans leur discipline, ou des didacticiennes et didacticiens issus des HEP. La composition des groupes par discipline devait garantir la représentation de genre, des régions linguistiques et des réseaux de discipline. Le Canton de Vaud a mis à disposition une quinzaine d'expertes et experts. Chaque discipline a été analysée pour sa contribution aux objectifs fixés à la maturité gymnasiale. Ce travail d'actualisation des contenus définit, par discipline, des exigences comparables pour tous les gymnases suisses. Il participe du souci de garantir une certaine harmonisation des objectifs d'apprentissage.



UNE NOUVELLE ÉQUIPE À LA TÊTE DE L'UNIL

Frédéric Herman a été désigné nouveau Recteur de l'UNIL par le Conseil d'État en novembre 2020. Il est entré en fonction le 1^{er} août 2021. Il a décidé de s'entourer d'une équipe élargie: la direction de l'UNIL compte désormais pas moins de six vice-rectrices et vice-recteurs. L'équipe de direction comprend désormais le même nombre de femmes et d'hommes, et ce sera aussi le cas dans la plupart des décanats. Un effort particulier sera mis sur la médiation scientifique et la communication. Un dicastère dédié aux relations extérieures et à la communication est donc créé au sein du rectorat. Par ailleurs, d'importants mouvements ont eu lieu dans les décanats, dont six sur sept sont renouvelés.

Frédéric Herman est arrivé à l'UNIL en 2012 d'abord comme professeur boursier du Fonds national de la recherche scientifique, puis comme professeur associé. Il a été promu professeur ordinaire en 2019. En tant que doyen de la Faculté de géosciences et de l'environnement, il a rapidement eu l'occasion de prendre connaissance du fonctionnement de l'institution. Ses travaux et ses recherches portent sur les interactions entre le climat et les processus de la surface terrestre.

L'année écoulée a été très difficile, avec la fermeture des auditoriums et l'enseignement totalement délivré à distance. Quel message adressez-vous aux étudiantes et étudiants, éprouvés par cette crise, en pensant à la rentrée de l'automne 2021?

Frédéric Herman : L'UNIL est centrée sur la création et la transmission de savoirs. Cette mission ne peut être accomplie pleinement que par une reprise immédiate des liens communautaires qui sont constitutifs du développement personnel de chacune et chacun, et qui comprennent non seulement les activités d'enseignement, mais aussi les activités associatives, culturelles et sportives. Nous assurerons le resserrement des liens affaiblis pendant la crise et nous le ferons en tirant les avantages des nouveaux outils pédagogiques qui se sont révélés pendant cette même crise, et également en privilégiant la solidarité, intensément sollicitée et exprimée en tant que valeur fondamentale de la communauté universitaire.

Quelles sont vos priorités pour l'université en ce début de mandat ?

F. H. : Le premier enjeu primordial de ces prochaines années sera de repenser en profondeur l'enseignement, la recherche et le développement des carrières afin d'accompagner les membres de l'UNIL dans la reconstruction solidaire d'une communauté autour d'un projet commun. Il s'agira de s'assurer que l'UNIL se positionne comme une actrice incontournable de la transformation sociétale en cours dans les domaines de la transition écologique, de l'impact technologique et du progrès vers un monde plus égalitaire. Nous sommes dans une position clé pour remplir nos missions premières qui sont d'éduquer la prochaine génération et de promouvoir l'excellence d'une recherche collective au service de toutes et tous. Je souhaite renforcer le rôle de l'UNIL en l'affirmant comme un lieu incontournable pour la transmission du savoir, le développement de l'innovation scientifique, le soutien aux transformations fondamentales de notre société, ainsi que la défense de l'esprit critique et du dialogue.

Vous entamez votre mandat alors que la Suisse est désormais considérée comme pays tiers non associé au sein du programme Horizon Europe. Quelles sont les conséquences pour l'UNIL ?

F. H. : Sur le long terme, cela aura un impact terrible sur notre visibilité internationale. À court terme, ce sont les financements qui sont affectés, avec l'exclusion directe des chercheurs de l'UNIL de nombreux instruments, par exemple les prestigieuses bourses de l'*European Research Council* (ERC). Et se voir exclu également de plus grands projets collaboratifs serait une catastrophe, mettant en péril l'attractivité de la Suisse sur le plan académique. Les cantons universitaires sont particulièrement concernés par cette menace, et ce, d'une manière relativement transversale. En effet, tant les hautes écoles et les institutions de recherche que l'entier de l'écosystème qui comprend notamment des PME et des start-up innovantes et pourvoyeuses d'emplois vont souffrir de cette perte d'attractivité et de l'impossibilité d'accéder à certains programmes européens. Nous devons donc tout faire pour améliorer la situation. Avec swissuniversities, qui rassemble tous les recteurs et rectrices suisses et représente notre relais auprès du Conseil fédéral, nous sommes tous animés par la même volonté de défendre la Suisse au niveau européen.

UN INTÉRÊT CROISSANT POUR LES FORMATIONS À L'ENSEIGNEMENT

La HEP Vaud accueille près de 1500 nouvelles étudiantes et nouveaux étudiants pour la rentrée 2021. Cette volée enregistre une croissance plus importante encore que les années précédentes. Les effectifs globaux sont eux aussi en augmentation, avec plus de 3000 personnes en formation dont plus de 2500 en formation de base. À souligner le nombre important d'enseignantes et enseignants qui s'inscrivent aux programmes de formation postgrade. En réponse à des besoins des établissements ou du public enseignant, l'offre de la HEP Vaud en matière de programmes CAS, DAS ou MAS est désormais la plus fournie de Suisse.

Un vent nouveau sur les formations postgrades

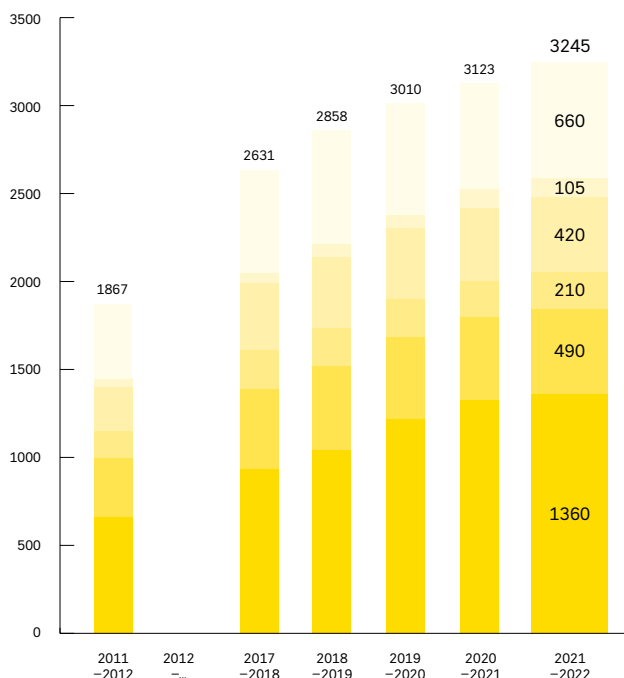
Pour cette rentrée 2021 s'ouvrent deux nouvelles formations postgrades en lien avec des projets portés par le DFJC: le CAS « Différenciation et gestion de classe: enseigner pour et avec la diversité » (*lire page 31*) et le CAS « Amélioration de l'enseignement des mathématiques » (*lire page 24*). Parmi les autres nouveautés, citons le DAS en « Gestion et direction d'institutions de formation » qui propose de nouveaux modules sur la conception de projets numériques à l'école et l'élaboration d'un concept global de durabilité dans un établissement scolaire, et le

CAS en « Prévention des phénomènes de harcèlement-intimidation entre élèves », fruit d'une collaboration avec la Haute école de travail social et de la santé Lausanne (HETSL) (*lire page 36*). Enfin, la HEP Vaud innove avec son nouveau CAS « Ingénierie des Évaluations en Formation » qu'il est possible de suivre intégralement à distance. Par ailleurs, la HEP Vaud prend part de manière significative au chantier de l'Éducation numérique en collaboration avec le DFJC, l'EPFL et l'UNIL (*lire page 13*), en vue d'amener le corps enseignant au plus près des besoins actuels de l'école vaudoise.

Durabilité: la HEP Vaud passe aux actes

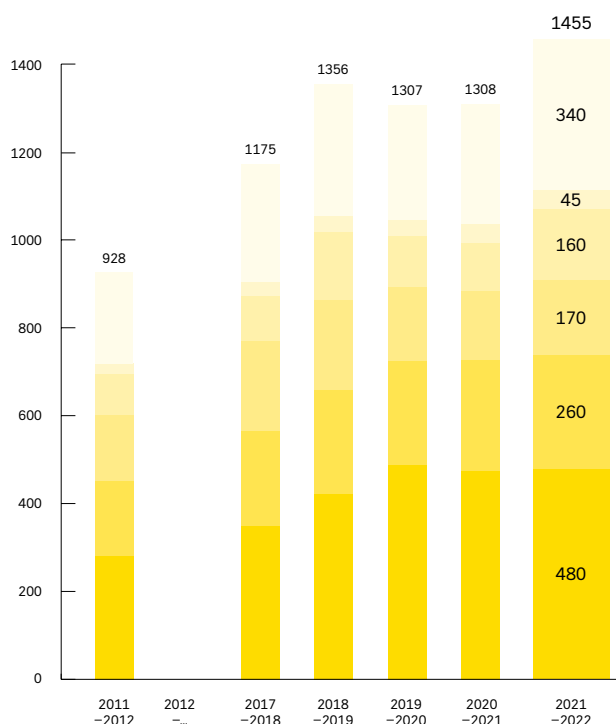
La HEP Vaud se dote d'un plan d'action durabilité et éducation à la durabilité. Objectifs: intégrer les principes pédagogiques d'une éducation à la durabilité dans les plans de formation, soutenir les projets d'étudiantes et étudiants ainsi que favoriser des projets de recherche sur la durabilité en milieu scolaire, agir sur les infrastructures et la gouvernance de l'institution. Une adéquation entre le lieu et les modalités de formation est ainsi recherchée, dans une optique d'approche institutionnelle globale, nommée *Whole school approach*.

EFFECTIFS GLOBAUX À LA RENTRÉE POINTAGE À LA MI-SEPTEMBRE, EXCEPTÉ POUR L'ANNÉE À VENIR



- Formations postgrades
- Autres Masters
- Pédagogie spécialisée
- Enseignement secondaire II
- Enseignement secondaire I
- Enseignement primaire

EFFECTIFS DES NOUVELLES INSCRIPTIONS À LA RENTRÉE POINTAGE À LA MI-SEPTEMBRE, EXCEPTÉ POUR L'ANNÉE À VENIR



- Formations postgrades
- Autres Masters
- Pédagogie spécialisée
- Enseignement secondaire II
- Enseignement secondaire I
- Enseignement primaire

LES HES, VOIE ROYALE VERS L'EMPLOI

La création des hautes écoles spécialisées (HES) a redessiné le paysage suisse des hautes écoles au tournant du siècle, tout en valorisant une nouvelle étape dans les cursus de formation professionnalisante. Elles ont permis à des dizaines de milliers de personnes de se former dans un métier en leur fournissant des compétences d'analyse et de recherche. C'est ce double profil pratique et réflexif qui fait tout l'intérêt des parcours en HES — et qui ouvre les portes du monde professionnel. À l'aube de la nouvelle année académique, il est intéressant de relever qu'un an après avoir terminé leurs études, 97,3% des diplômées et diplômés HES en Suisse sont actifs dans leur domaine.

Bachelor : le grade le plus fréquent

Un cursus de Bachelor en trois ans est le parcours « classique » d'une formation en HES qui alterne théorie et pratique. Certaines filières proposent de suivre le cursus de Bachelor également à temps partiel, ce qui augmente de quelques semestres le temps de formation mais permet aux personnes qui assument d'autres charges, notamment familiales, de se former à leur rythme. Quelques formations sont aussi accessibles en emploi, notamment dans la Santé ou le Travail social. De plus, tous les domaines proposent désormais des cursus de Master, le plus souvent conjoints à plusieurs hautes écoles de la HES-SO. Quant au Doctorat, les HES proposent de le suivre en collaboration avec des universités suisses ou étrangères, car elles ne sont pas autorisées à délivrer seules ce titre.

Les voies d'accès

La voie d'accès la plus favorable est de disposer d'une maturité spécialisée ou professionnelle dans le domaine correspondant à la filière d'étude choisie. Pour les détentrices et détenteurs d'une maturité gymnasiale, une année d'expérience professionnelle dans le domaine de la formation souhaitée est exigée, soit au moyen de stages, soit par des passerelles. Par exemple dans le domaine de l'Ingénierie, des modules complémentaires techniques (MCT) sont donnés en collaboration avec le Centre professionnel du Nord vaudois (CPNV). Pour les jeunes femmes, une année préparatoire « Future ingénieure » est proposée à la HEIG-VD, puisqu'il s'agit de promouvoir la présence des femmes dans ce domaine. Une nouvelle possibilité est celle du Bachelor intégrant la pratique (PiBS), pour des étudiantes et étudiants détenteurs d'une maturité gymnasiale et qui pratiquent leur cursus avec un emploi fixe à temps partiel dans leur champ de formation, durant quatre ans. Pour le domaine de la santé, l'Année propédeutique santé (APS), commune à HESAV et La Source, permet aux personnes non issues d'une maturité professionnelle santé d'acquérir les compétences et l'expérience nécessaires pour s'inscrire dans la filière Bachelor de leur choix.

Des filières régulées

Toutes les formations en HES ne sont pas forcément accessibles sur simple inscription avec le titre d'admission requis. Certaines filières sont régulées et offrent dès lors un nombre de places limité. La régulation tient notamment compte des places de stages disponibles et concerne toutes les personnes candidates de cette filière. La régulation s'applique dans les domaines Musique et Arts de la scène ou Design et Arts visuels, qui mettent en place des tests ou des auditions. La régulation est pratiquée également dans les domaines de la Santé et du Travail social, à l'aide de tests d'aptitudes. Les filières de

Physiothérapie ou d'Ergothérapie, par exemple, sont très prisées mais ne peuvent accueillir qu'un nombre restreint d'étudiantes et étudiants. Chaque haute école renseigne toute personne intéressée sur les conditions d'admission à ses filières — mais il faut y penser à l'avance.

Les débouchés

L'avantage des formations en HES est un taux d'employabilité très élevé pour l'ensemble des diplômé·e·s. C'est le résultat d'un ancrage fort dans le terrain pour toutes les formations. Les stages effectués, qui représentent une part importante des cursus, permettent d'arriver sur le marché de l'emploi avec des compétences directement applicables. Elles et ils ont aussi connaissance des dernières avancées de la recherche dans leur domaine. Pour leurs employeurs, ce vivier de talents renouvelle l'influx des équipes et permet de les dynamiser. Quatre personnes sorties des HES vaudoises témoignent de leur parcours, avec des transitions réussies vers un emploi (*lire pages 48-51*)

UN RÉSEAU D'ÉCOLES

Les HES sur sol vaudois font toutes partie de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO), qui rassemble des institutions de tous les cantons romands et du canton de Berne. Les premiers cursus de formation ont démarré en 2002, tout d'abord dans le domaine Santé-Social. Plusieurs domaines ont complété l'offre initiale : Design et Arts visuels, Ingénierie et Architecture, Économie et Services, Musique et Arts de la scène. Dans le canton de Vaud, neuf HES proposent des formations dans tous ces domaines. Six sont cantonales : l'ECAL, la HEIG-VD, l'HEMU, la HETSL, HESAV et La Source. Trois sont directement conventionnées avec la HES-SO : CHANGINS, l'EHL et La Manufacture.

EFFECTIFS ET TITRES

En 2020, on dénombre **39144** étudiantes et étudiants dans le canton de Vaud, toutes formations confondues. L'effectif est de **27572** personnes sans l'EPFL et de **7625** personnes fréquentant une HES, dont **4986** une HES cantonale.

En 2020, **5970** titres (Bachelor et Master) ont été décernés dans les hautes écoles du canton de Vaud, sans l'EPFL. Parmi ces titres, **2056** ont été décernés par les HES (**34,4%** de l'ensemble), dont **1307** par les HES cantonales (**21,9%** de l'ensemble).

En 2019, les titres présentés pour être admis dans les HES vaudoises étaient : la maturité professionnelle dans le domaine visé (**31%**), la maturité spécialisée dans le domaine visé (**18%**), et la maturité gymnasiale (**26,1%**). Dans un quart des cas (**24,9%**), un autre titre était présenté, comme d'autres maturités professionnelles ou spécialisées ou des titres étrangers.

EMPLOYABILITÉ


Selon des chiffres de 2018, le taux d'employabilité des diplômées et diplômés HES en Suisse est de **97,3%** un an après l'obtention du diplôme (**96%** pour les HEU). C'est dans le domaine des sciences sociales et de l'éducation (intégrant les HEP) que ce taux d'employabilité est le plus élevé, atteignant les **99%**. Les autres domaines oscillent entre **92,2%** (Arts) et **98,7%** (Santé).

« Je travaille au sein du service de chirurgie thoracique et vasculaire du CHUV. J'ai obtenu une maturité gymnasiale, option biologie et chimie : une base solide pour une formation en santé. Puis j'ai fait mon service militaire en tant que sanitaire d'unité — un ambulancier pour troupe de combat. À HESAV, j'ai d'abord suivi l'Année propédeutique santé (APS), puis j'ai intégré la Physiothérapie pour une année. Mais j'ai finalement opté pour les Soins infirmiers. J'ai été coach étudiant et ambassadeur pour ma filière. J'ai vécu des formations pratiques enrichissantes, avec des personnes exceptionnelles. La formation est exigeante : on comprend que des vies seront un jour entre nos mains. Une des plus-values de la formation Bachelor en Soins infirmiers est la lecture et production de contenu scientifique — ce qui ouvre l'accès au Master et au Doctorat. Je conseille aux personnes qui désirent suivre cette formation de s'orienter dans une maturité ou un apprentissage du domaine de la santé. Mais même avec une voie moins rapide, tant qu'on reste fixé sur son objectif, tout peut arriver. »

WASSIM JERBIA
Diplômée HETSL






 **« Avant mon entrée en HES, j'ai effectué une école de culture générale à La Chaux-de-Fonds. J'ai ensuite fait une année de stage dans des institutions liées à l'éducation spécialisée (Fondation de Verdeil et Fondation des Eglantines). Le terrain m'a permis de savoir où je souhaitais axer ma formation. Les atouts de la formation en HES? Le terrain — le terrain — le terrain! J'ai apprécié de pouvoir rencontrer des professionnels du domaine. Le stage était pour moi l'atout majeur de cette formation. Je suis maintenant Directrice du Théâtre Boulimie à Lausanne. J'ai aussi monté ma propre structure de coordination culturelle qui s'appelle Minuit Pile. J'y emploie trois personnes et nous suivons plus de dix compagnies et projets. Les stages m'ont permis de rediriger ma formation vers l'animation socio-culturelle et de trouver un métier qui me passionne. Je conseille de ne pas hésiter à faire son premier stage dans une institution ou une filière à laquelle on n'aurait pas pensé. C'est formateur de se laisser surprendre. »**

MARION HOURIET
Diplômée HETSL



 « J'ai réalisé d'abord un apprentissage en électronique au sein de l'entreprise BOBST SA d'une durée de quatre ans avec maturité professionnelle intégrée. Cela m'a permis de découvrir l'électronique, un domaine qui me fascinait depuis petite, et de connaître le monde de l'industrie. Ensuite j'ai continué mes études à la HEIG-VD en électronique embarquée et mécatronique. Un atout de cette formation est la mise en pratique de la théorie vue en cours. Cela permet de mieux appréhender certains aspects technologiques et scientifiques. J'ai apprécié d'avoir des classes relativement petites : cela permet une bonne ambiance générale et facilite l'interaction avec les professeurs. J'ai aussi eu l'occasion de participer à un projet technologique interdisciplinaire pendant un semestre, réunissant des étudiants d'autres hautes écoles. Actuellement, je travaille au sein de l'Institut d'automatisation industrielle de la HEIG-VD (IAI). Un professeur m'a proposé le poste et j'ai commencé le lendemain de ma défense de Bachelor. J'encourage les personnes envisageant une telle formation à acquérir auparavant des bonnes bases : CFC et maturité professionnelle ont constitué pour moi une préparation adaptée aux études à la HEIG-VD. »

JESSICA SCHMID
Diplômée de la HEIG-VD

« Avant d'entrer à l'ECAL, j'ai fait mes études de Bachelor Design de produit aux Pays-Bas, à l'Académie des Beaux-Arts ARTEZ. L'enseignement était très libre et nous devions fixer nos propres échéances, ce que j'ai trouvé honnêtement assez difficile. J'y ai beaucoup appris sur les matériaux, ce que j'ai apprécié. Un des atouts de l'ECAL est sa réputation : j'ai pu y suivre l'un des meilleurs Masters au monde. L'approche personnelle m'a beaucoup apporté : le corps enseignant est très impliqué dans nos projets. Même si le programme est assez exigeant, le sentiment d'accomplissement est très élevé. Les efforts de l'école pour présenter notre travail à travers le monde sont impressionnants. Après, j'ai choisi de travailler pour mon propre compte, comme spécialiste dans le Design en lien avec le domaine alimentaire, et c'est un choix professionnel réussi. Je n'aurais pas pu le faire sans mon diplôme de Master. Je conseille d'acquérir de l'expérience avant de se lancer dans un Master à l'ECAL. Lorsqu'on a une idée précise de ce qu'on veut dans le futur, on bénéficie énormément de ce cursus. »

CAROLIEN NIEBLING
Diplômée de l'ECAL





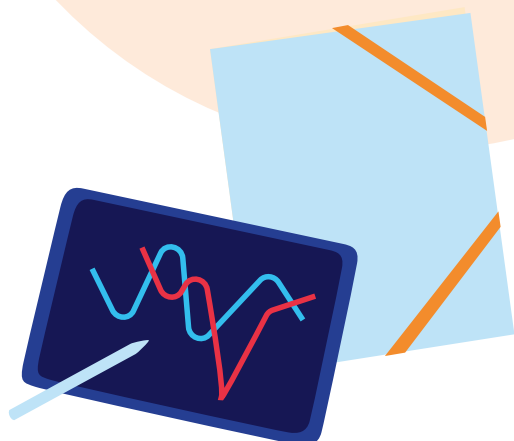
92 250
ÉLÈVES

DANS L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE

dont

13 550

EN FORMATION
GÉNÉRALE
AU GYMNASÉ



35 150
ÉLÈVES

EN FORMATION POSTOBLIGATOIRE

dont

18 700

EN FORMATION
PROFESSIONNELLE
INITIALE

1 900
ÉLÈVES

EN INSTITUTIONS
DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ



13 600 ENSEIGNANT·E·S

9900

À L'ÉCOLE OBLIGATOIRE
dont 77% de femmes

3000

AU POSTOBLIGATOIRE
(GYMNASES, ÉCOLES
PROFESSIONNELLES ET
ÉCOLE DE LA TRANSITION)
dont 45% de femmes

700

ENSEIGNANT·E·S
SPÉCIALISÉ·E·S EN
INSTITUTIONS, TOUS
NIVEAUX CONFONDUS
dont 80% de femmes

y compris

650

ENSEIGNANT·E·S
SPÉCIALISÉ·E·S EN CLASSES
ORDINAIRES
dont 80% de femmes

3250 ÉTUDIANT·E·S

EN FORMATION À LA HEP VAUD
POUR DEVENIR ENSEIGNANT·E
dont 80% de femmes

dont

1450

NOUVELLES ET NOUVEAUX
INSCRITS
À LA HEP VAUD



TABLEAU DE BORD DE L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE 2021

PRÉAMBULE

Les chiffres de la rentrée 2020-2021 ont été consolidés par la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) à mi-juillet. Ces chiffres se fondent notamment sur les données statistiques de la démographie vaudoise.

Depuis l'entrée en vigueur en 2020 de la loi sur la pédagogie spécialisée (LPS) et

avec le développement du Concept 360° et sa mise en œuvre progressive dans les établissements de la scolarité obligatoire, la statistique des effectifs scolaires a évolué pour refléter au plus près la réalité sur le terrain.

Depuis août 2019, tous les élèves ayant accès à des mesures d'enseignement spécialisé dans les classes ordinaires de la scolarité obligatoire sont intégrés dans les

effectifs de la scolarité régulière à l'instar de tous les autres élèves. Ces élèves sont à distinguer de celles et ceux qui sont scolarisés dans des structures particulières dites de pédagogie spécialisée.

Les statistiques présentées dans cette double page reflètent cette distinction et sont complètes et précises pour l'ensemble de la scolarité obligatoire.

93 ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ET 30 ÉTABLISSEMENTS DE PÉDAGOGIE SPÉCIALISÉE

L'organisation territoriale scolaire divise le canton en huit régions scolaires. Le 23 août 2021, 93 établissements scolaires accueilleront **92 268** élèves vaudois dans **4899** classes. Des élèves, en raison d'un trouble invalidant ou d'une déficience, sont scolarisés dans des structures particulières:

- Classes régionales de pédagogie spécialisée.
- Établissements de pédagogie spécialisée (19 institutions SESAF, 5 écoles DGEJ, 6 structures étatiques). Ces établissements accueillent aussi **387** enfants en âge pré-scolaire et **365** élèves du postobligatoire.

ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

RÉGIONS SCOLAIRES	NB ÉLÈVES	NB ÉTABLISSEMENTS
Alpes vaudoises	5786	6
Broye — Gros-de-Vaud	11389	11
CRENOL	13518	13
Jura — Nord vaudois	11425	12
La Dôle	13628	14
Lausanne	14065	15
Lavaux-Riviera	13331	12
Venoge-Lac	9126	10
TOTAL GÉNÉRAL	92 268	93

ÉTABLISSEMENTS DE PÉDAGOGIE SPÉCIALISÉE

TYPE DE STRUCTURES	NB ÉLÈVES	NB ÉTABLISSEMENTS
Classes Régionales de Pédagogie Spécialisée (CRPS)	244	Dans 16 établissements scolaires
Établissements de pédagogie spécialisée*	1652	30
TOTAL GÉNÉRAL	1896	30

* Année 2020-2021

LES EFFECTIFS DE L'ÉCOLE OBLIGATOIRE, PAR DEGRÉ, PAR CYCLE ET PAR ANNÉE SCOLAIRE

À la rentrée 2021, l'école primaire accueille **66 058** élèves. L'école secondaire en comptabilise **25 436** qui se répartissent entre **13 231** élèves (**52,6%**) en voie générale (VG) et **11 937** élèves (**47,4%**) en voie pré-gymnasiale (VP).

Les filles sont majoritaires en VP (**53%**) et les garçons en VG (**54%**).

Les effectifs du RAC (739 élèves) sont en légère baisse. Les filles (**58%**) sont plus nombreuses que les garçons dans les classes de raccordement. Par ailleurs, **421** élèves sont scolarisés dans les classes d'accueil destinées aux élèves allophones.

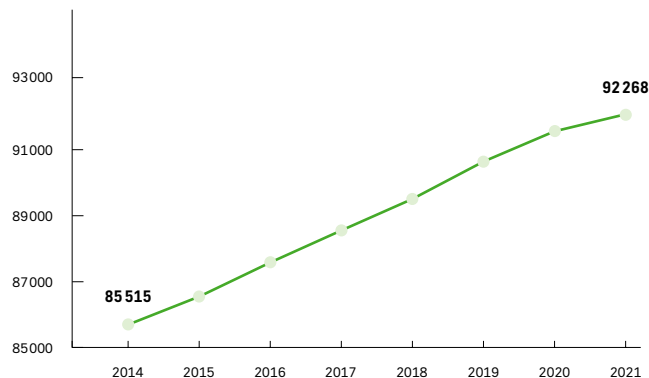
Au sein des établissements scolaires, des élèves bénéficient de prestations de pédagogie spécialisée, soit une mesure ordinaire, soit une mesure renforcée. Uniquement celles et ceux au bénéfice d'une mesure renforcée sont considérés comme élèves intégrés.

			NB ÉLÈVES	% FILLES	NB ÉLÈVES/CLASSES	
Primaire	Cycle 1	1P	8278	49,9	18,9	
		2P	8084	50		
		3P	8259	49,5		
		4P	8434	49,1		
	Cycle 2	5P	8056	49,4	18,7	
		6P	8184	49	19,1	
		7P	8104	49,8	18,6	
		8P	8506	48,3	19,5	
		ACC P	153	43,1	5,5	
TOTAL PRIMAIRE (DONT 953 INTÉGRÉ-E-S)			66 058	49,3	18,8	
Secondaire	Cycle 3	9 VG	4589	46,1	17,6	
		9 VP	3993	52,7	21,2	
	10	10 VG	4172	46	17,3	
		10 VP	4177	52,2	21,4	
	11	11 VG	4470	46,7	17,8	
		11 VP	3767	52,7	20,9	
	ACC S	268	42,9	7,9		
	TOTAL PRIMAIRE (DONT 257 INTÉGRÉ-E-S)			25 436	49,2	18,8
	Raccordement			739	57,6	20
	12^e certificative			35	34,3	11,7
TOTAL (DONT 1210 INTÉGRÉ-E-S)			92 268	49,3	11,8	

LA CROISSANCE DU NOMBRE D'ÉLÈVES À L'ÉCOLE OBLIGATOIRE SE CONFIRME

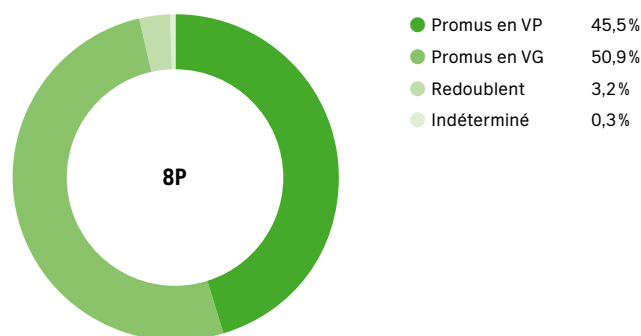
L'augmentation du nombre d'élèves se confirme. Ce sont quelque **92 300** élèves qui fréquenteront l'école obligatoire vaudoise à la rentrée. Cette prévision (mi-juillet) table sur une hausse de **0,6%**, ce qui correspond à quelque **615** élèves de plus à accueillir. Il est donc prévu d'ouvrir **44** classes supplémentaires (+1%).

Cette hausse des effectifs reflète la croissance de la population vaudoise, qui reste une des plus soutenues du pays. Vigoureuse (supérieure ou égale à 1% par an) pendant plusieurs années, elle faiblit depuis 2019 et passe pour la première fois sous le seuil de +1%. À noter que la prévision des effectifs scolaires se révèle en général un peu inférieure au chiffre consolidé en automne.



DÉCISIONS D'ORIENTATION À LA FIN DE LA 8P

À l'issue de l'école primaire, les élèves de 8P promus en 9S sont orientés vers la voie générale (VG) ou la voie pré-gymnasiale (VP). En juin 2021, la volée de 8P comptait **8 410** élèves dont **50,9%** ont été orientés en VG (4 281 élèves) et **45,5%** en VP (3 830 élèves). Cette année, la part des élèves orientés en VP est inférieure à celle de l'année dernière (-2,6 points).



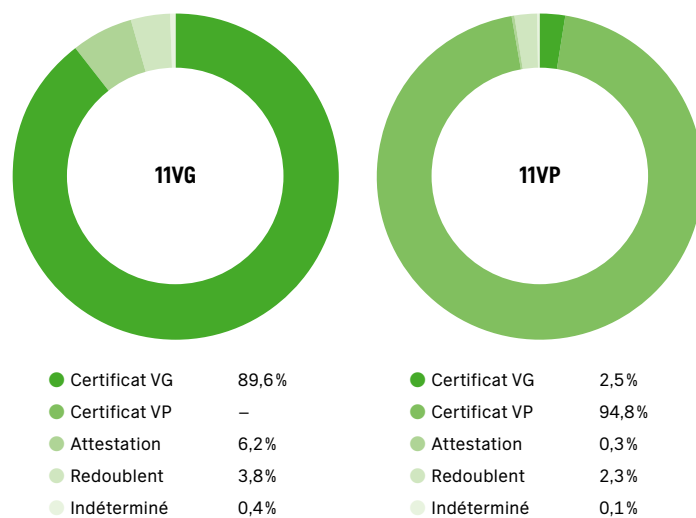
CERTIFICATION DES ÉLÈVES À L'ISSUE DE L'ÉCOLE OBLIGATOIRE

En juin 2021, la volée de 11S comptait **7 996** élèves, dont **93,1%** (soit 7 448 élèves) ont décroché leur certificat de fin d'études secondaires et **3,1%** ont redoublé (250 élèves).

Le taux de certification est plus élevé pour les élèves de voie pré-gymnasiale (**97,3%**) que pour ceux de la voie générale (**89,6%**). Les taux de certification de cette année poursuivent leur progression conformément à ce qui a été observé jusqu'en juin 2019, avant la crise de la Covid-19.

Les taux d'élèves réellement certifiés en fin de scolarité obligatoire sont plus élevés que les taux de certification annuels. En effet, tous les ans, entre 2% et 5% des élèves redoublent en 11S. Or, la grande majorité de ces élèves sont finalement certifiés l'année suivante (sur les **153** ayant redoublé en juin 2020, **113** ont obtenu leur certificat en juin 2021).

Ainsi, **96,5%** des élèves entrés en 11S en 2019-2020 ont obtenu leur certificat en juin 2021.



TAUX ANNUEL DE RÉUSSITE AU CERTIFICAT DE FIN DE SCOLARITÉ DES ÉLÈVES DE 11S

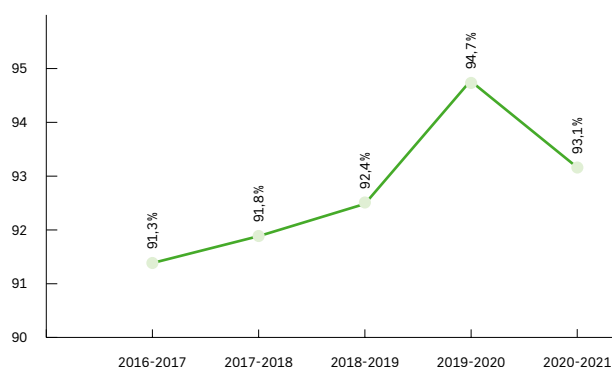


TABLEAU DE BORD DE L'ENSEIGNEMENT POSTOBLIGATOIRE 2021

PRÉAMBULE

Les chiffres de la rentrée 2021-2022 publiés sont ceux consolidés par la Direction générale de l'enseignement postobligatoire en juillet 2021. Ces chiffres varient toujours un peu les deux mois suivant la rentrée scolaire, tout particulièrement les effectifs en formation professionnelle initiale. En raison de la situation sanitaire et économique ainsi que des mesures prises par

le Conseil d'État en faveur de l'apprentissage, ces chiffres sont susceptibles de varier plus grandement cette année encore.

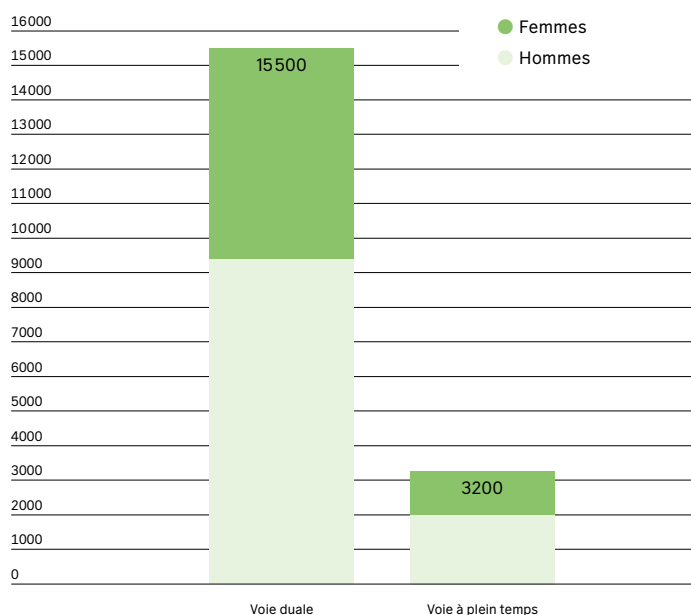
35 150 personnes suivent une formation postobligatoire en 2021-2022

Après l'école obligatoire, les jeunes ont le choix entre les formations générales du gymnase et une formation professionnelle initiale. Après avoir obtenu un premier titre du postobligatoire, des titulaires

d'un CFC entament le cursus conduisant à la maturité professionnelle; d'autres, titulaires d'un certificat d'école de culture générale, suivent la formation conduisant à la maturité spécialisée. Des jeunes choisissent de poursuivre leur cursus dans une École supérieure (ES) et d'autres suivent les cours de préparation aux examens complémentaires passerelle en vue d'entrer dans une université, une école polytechnique ou une HEP.

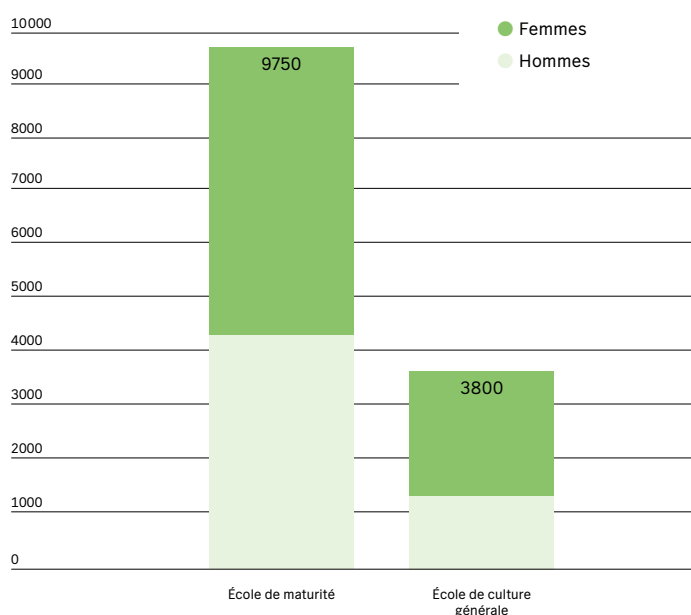
18 700 JEUNES EN FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE (53% DU TOTAL)

À la rentrée 2021, quelque **18 700** jeunes ont leur inscription en formation professionnelle initiale. L'apprentissage en entreprise (voie duale) a été choisi par près de **15 500** jeunes alors qu'elles et ils sont quelque **3 200** à suivre une formation à plein temps en École de métiers ou en École de commerce. Comme en 2020, les hommes sont toujours majoritaires en formation professionnelle (**60%**).



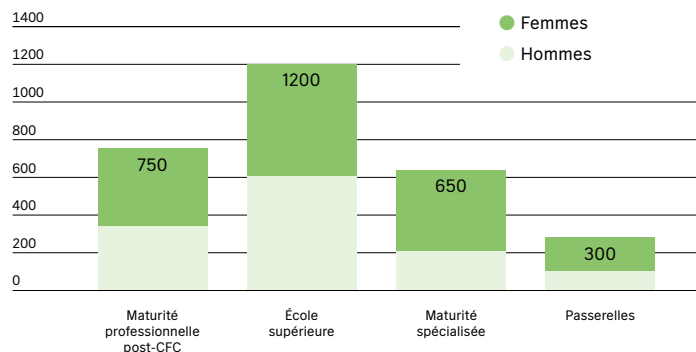
13 550 JEUNES DANS LES FORMATIONS GÉNÉRALES DU GYMNASSE (39% DU TOTAL)

En août 2021, **9 750** élèves sont en formation à l'École de maturité et **3 800** à l'École de culture générale. Quelque **850** élèves de plus qu'en 2020-2021 débutent une formation gymnasiale à la rentrée. Cette augmentation s'explique par la croissance démographique du canton allié à l'attractivité de la filière gymnasiale. Cette dernière attire davantage de femmes (**55%** à l'École de maturité et **63%** à l'École de culture générale) que la formation professionnelle. Cette répartition est similaire à celle de l'an dernier.



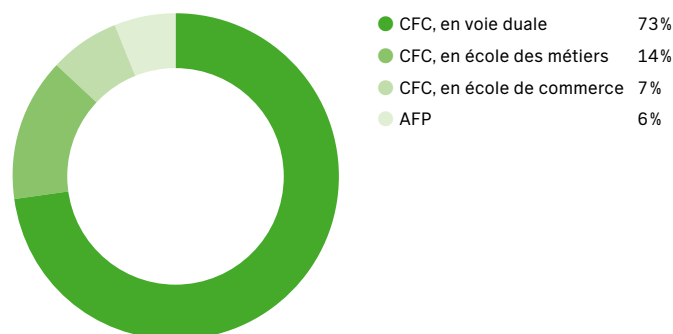
2900 JEUNES SUIVENT UNE AUTRE FILIÈRE (8% DU TOTAL)

Les élèves en Maturité professionnelle post-CFC sont au nombre de **750**. À ce groupe s'ajoutent les **2300** jeunes en formation professionnelle initiale en voie intégrée qui les mènera conjointement à l'obtention du CFC et de la maturité professionnelle. Par ailleurs, **1200** élèves suivent une formation en École supérieure et **650** en Maturité spécialisée. Enfin, **300** personnes suivent aussi les cours de préparation aux examens complémentaires passerelle. La parité en matière de genre est atteinte en Maturité professionnelle et en École supérieure. Les deux autres voies sont suivies par deux tiers de femmes et un tiers d'hommes.



4433 NOUVELLES ENTRÉES EN FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE

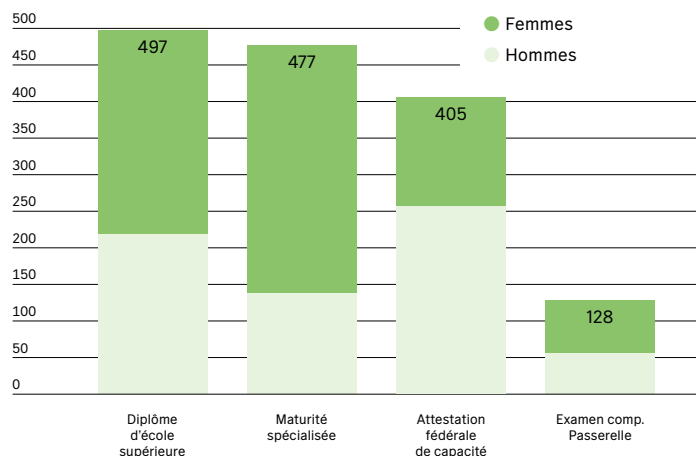
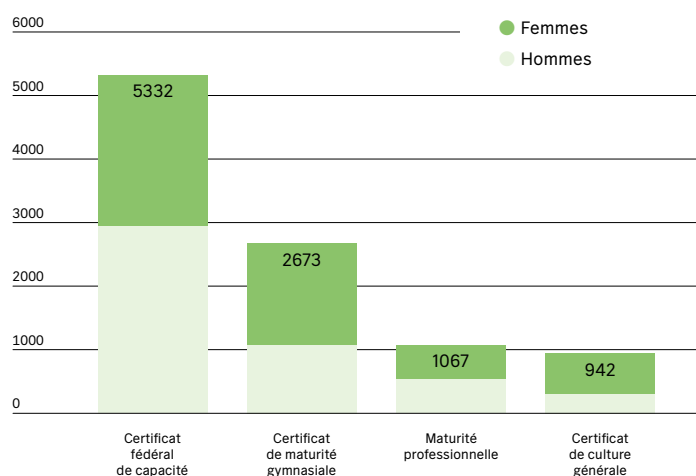
Mi-juillet 2021, **4433** personnes sont nouvellement inscrites pour entamer une formation professionnelle initiale. Ils sont **79%** à avoir choisi l'apprentissage en entreprise (voie duale), qui les conduit soit au Certificat fédéral de capacité (CFC), soit à l'Attestation fédérale de formation professionnelle (AFP). L'autre voie menant au CFC, soit une formation dans une école à plein temps, enregistre **21%** des nouvelles entrées de cet été. Ces jeunes suivent soit une École des métiers, soit l'École de commerce.



11 521 TITRES D'UNE FORMATION POSTOBLIGATOIRE DÉLIVRÉS EN 2020

À l'été 2020, on comptait **765** titres délivrés de plus qu'un an plus tôt, dont une augmentation de près de **10%** des CFC délivrés par rapport à 2019. Dans le même sens, les certificats de culture générale et les maturités spécialisées délivrés ont également augmenté, respectivement de **12%** et **10%**.

En moyenne, près de **90%** des élèves se présentant à un examen de formation postobligatoire le réussissent. Le taux de réussite aux examens de CFC est plus élevé en 2020, probablement en lien avec l'organisation des examens sous une forme inhabituelle en raison de la crise liée au coronavirus.



IMPRESSUM

Copyright: DFJC | **Conception, coordination:** François Modoux, Secrétariat général du DFJC | **Textes et infographies:** DGEO, DGEP, DGES, DGEJ, SG, URSP, HEP Vaud
Correction: Nathalie Araujo, URSP | **Photographie:** © David Wagnière, © Eddy Mottaz (p.4) | **Graphisme:** Chi-Long Trieu, Guillaume Besson, www.officefortypography.ch
Illustration: Olga Fabrizio, www.olga-olga.ch | **Impression:** Baudat Imprimerie, Vallée de Joux — 1500 exemplaires, août 2021
La brochure est disponible en ligne à l'adresse: www.vd.ch/rentree-scolaire

